



Résolution

Travail d'avenir
en **démocratie**:
avec des
syndicats forts
et plus de droits

Mise à jour du 4e Congrès de la CSA
Période 2021-2025



Avec le soutien de



VERSION FRANÇAISE

**Confédération Syndicale des travailleurs
et travailleuses des Amériques - CSA**

SECRETARIAT EXECUTIF CSA

Fred Redmond
Président

Francisca Jiménez
Présidente adjointe

Toni Moore
Présidente adjointe

Rafael Freire Neto
Secrétaire général

Cícero Pereira da Silva
Secrétaire à la politique syndicale et à l'éducation

Jordania Ureña Lora
Secrétaire aux politiques sociales

Bárbara Figueroa
Secrétaire au développement durable

Verónica Núñez
Traduction

Mary Vargas Arce
Design et mise en page

Tous les droits réservés © 2021,
Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques
Buenos Aires 404/406, CP 11000, Montevideo, Uruguay, www.csa-csi.org
Avril 2021

Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Organisation internationale du travail (OIT).

4^e CSA

CONGRÈS DE LA

Travail d'avenir en **démocratie**:
avec des **syndicats forts** et plus de droits



RÉSOLUTION



ÍNDICE

I

ANALYSE DE LA CONJONCTURE

*1. La crise de l'emploi et des
démocraties sont préalables à
l'arrivée de la pandémie de SRAS-
CoV-2 (COVID-19)*

Page.....9



II

AXES D'ACTION

AXE 1

*Le développement durable, avec
la justice sociale et le travail
décent au cœur d'un programme
alternatif pour les Amériques.*

Page.....23

AXE 2

*Défendre la démocratie et la
liberté syndicale pour étendre nos
droits.*

Page.....43

AXE 3

*L'Organisation syndicale et
l'Auto-réforme. Organiser la
diversité de la classe ouvrière
actuelle et future.*

Page.....53

AXE 4

*Lutter contre les inégalités,
promouvoir l'inclusion. L'équité et
l'égalité des genres.*

Page.....63





I. ANALYSE DE LA CONJONCTURE

I. ANALYSE DE LA CONJONCTURE

1. La crise de l'emploi et des démocraties sont préalables à l'arrivée de la pandémie de SRAS-CoV-2 (COVID-19). Aux tensions antérieures vécues dans notre région et à l'échelle mondiale, s'ajoute désormais la situation entraînée par la pandémie, qui installe, approfondit et exacerbe avec plus de rapidité les tendances antérieures de détérioration des conditions de vie et de travail décent de la majorité de la population. La pandémie a surtout révélé de nombreuses conséquences négatives en termes d'inégalité, de protection sociale et de justice sociale, entraînées par les dernières décennies de politiques néolibérales.

2. Les mesures prises par les gouvernements et les entreprises pour contenir la propagation de la COVID-19 et pour résoudre la crise n'ont, dans la plupart des cas, pas réussi à atténuer cette situation et l'ont, cependant, aggravée. Dans la plupart des pays, les mesures gouvernementales ont été conçues pour favoriser le secteur financier et les entreprises tout en négligeant leur obligation de défendre la population. Les entreprises ont une fois de plus répondu par des politiques anti-ouvrières, profitant de la crise sanitaire pour déclarer faillite, suspendre l'emploi et/ou licencier des travailleurs.

3. Tant l'ampleur et la rapidité de la pandémie que la profondeur et la propagation mondiale de la crise s'avèrent les événements les plus marquants des vingt premières années du XXI^e siècle. Les répercussions économiques, sociales, politiques et culturelles de la plus grande crise de ces dernières décennies sont encore incalculables. Dans ce sens, le mouvement syndical international est clairement déterminé à exiger que la décision que les gouvernements et les organisations internationales doivent prendre et continuer à prendre pour faire face à la crise soit de mettre à disposition toutes les ressources nécessaires pour résoudre la santé, l'alimentation et la vie des travailleurs/euses.

4. Avant la pandémie, nous assistions également à une situation internationale complexe dont les aspects et les caractéristiques les plus importants se concentrent dans la confrontation entre les États-Unis, la Russie et la Chine, les tensions internes de l'Union européenne et la crise actuelle au Moyen-Orient. Chacun de ces acteurs a constitué de solides groupes d'alliés politiques, militaires et commerciaux. La confrontation entre les superpuissances est intimement liée à la décision des gouvernements de ces pays de protéger leurs entreprises, leurs marchés et leurs actions.

5. En outre, à l'approche de la pandémie, il y avait déjà une présence et une activité croissantes des forces politiques réactionnaires et fascistes qui cherchent à manipuler les



peurs des gens, à encourager l'individualisme, à détruire les formes collectives d'organisation des peuples et à favoriser l'hégémonie des politiques néolibérales et conservatrices.

6. Nous soulignons certains de ces événements en raison de leur impact et de leur rayonnement international. D'abord, la victoire du Brexit, qui a décidé la sortie de la Grande-Bretagne de l'accord avec l'Union européenne. Ensuite, l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, puis la défaite de la proposition de paix lors du plébiscite colombien, événements survenus en 2016. Par la suite, la victoire de Jair Bolsonaro à l'élection présidentielle brésilienne en 2018. En 2020, le négationnisme et la manipulation de l'origine et des conséquences du virus COVID-19, qui a causé des centaines de milliers de morts et mis à mal les systèmes démocratiques de plusieurs pays. Enfin, la tentative de coup d'État aux États-Unis par des éléments de droite et des suprémacistes blancs le 6 janvier 2021.

7. Dans la région, les tensions et l'instabilité s'expriment avec la réinstallation de gouvernements de droite qui ont fait appel au discours de la fin du cycle progressiste et imposé un programme qui exacerbe les sentiments de haine et de revanche de classe. Les discours discriminatoires qui légitiment la violence, installent une "anti-politique" et manipulent les sentiments des gens sont un moyen d'atteindre les objectifs réels de ces projets politiques. Le processus d'extrême concentration des richesses et la progression du pouvoir économique sur la politique s'intensifient. Les démocraties sont captées par les intérêts des sociétés transnationales et des groupes d'investissement spéculatifs, en alliance avec les élites politiques, les oligarchies nationales et les médias concentrés.

8. Les politiques régressives antérieures à la pandémie sont le résultat des pressions exercées par les institutions financières internationales, notamment le Fonds monétaire international (FMI), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale (BM), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Après le début de la pandémie, ces institutions ont continué à fonctionner comme des instruments d'action du capital financier international, représentant ses intérêts dans les territoires. Ces organisations avaient déjà renouvelé leur présence sur le continent aux mains de ceux qui imposent et soutiennent les programmes économiques conservateurs qui sont expérimentés. En 2020, le nouveau cycle d'endettement externe des pays de la région s'approfondit, et ceux-ci agissent comme des conditions fortes pour les décisions souveraines des gouvernements démocratiques, comme on peut le voir dans la destination des fonds obtenus, qui ont été principalement utilisés pour financer le sauvetage du secteur des affaires, et n'ont pas nécessairement répondu aux besoins réels des peuples. Ces agendas se heurtent et contredisent les agendas de l'égalité des genres, des droits humains, des droits du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des Objectifs de développement durable (ODD), promus par la gouvernance mondiale des Nations unies.

9. L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région la plus touchée au niveau mondial par l'impact économique et social de la pandémie. Une récession d'une ampleur sans précédent. Le FMI estime que le PIB régional diminuera de -9,4 % d'ici 2020. Selon les données publiées par l'OIT, au cours des trois premiers trimestres de 2020, les heures travaillées ont diminué de 20,9%, les revenus du travail se sont contractés de 19,3%. 34 millions de travailleurs/euses ont perdu leur emploi, certains temporairement (par des licenciements ou une réduction des heures de travail) et d'autres définitivement. Les femmes et les jeunes de moins de 24 ans sont les plus touchés par la crise de l'emploi et les écarts préexistants se sont creusés. Par la suite, la CEPALC et l'OIT, dans leur rapport conjoint sur la situation du travail en Amérique latine et dans les Caraïbes de novembre 2020, estiment une perte d'environ 47 millions d'emplois au deuxième trimestre de l'année dans l'ensemble de la région par rapport à l'année précédente. Un grand nombre de ceux qui ont perdu leur emploi n'ont pas trouvé de possibilités de réemploi rapide ou, en raison des restrictions de mobilité, se sont retirés de la population active.

10. Le processus de vaccination, qui représente une issue à l'urgence sanitaire, s'est déroulé de manière inégale, à l'image des asymétries et des inégalités entre pays et régions du monde. Il convient de souligner et de reconnaître l'effort scientifique très réussi visant à fournir au monde des vaccins efficaces contre le virus COVID-19. Toutefois, cette question est affectée par le pouvoir des grandes entreprises pharmaceutiques mondiales, stimulées par les ressources publiques et le soutien de l'État des pays d'origine. Malgré cela, le prix des vaccins finit par constituer un véritable obstacle à leur accès dans les pays pauvres et en développement. En outre, les vaccins produits ont rapidement été monopolisés par les 10 économies les plus puissantes, laissant la plupart des pays du monde dans des conditions précaires d'accès aux vaccins. Nos pays ont été largement dépendants du mécanisme COVAX pour leurs achats. Sous couvert de brevets, de propriété intellectuelle et de clauses de confidentialité, les entreprises pharmaceutiques ont soumis les pays à des conditions indignes pour l'accès aux vaccins. En Amérique latine, cela est d'autant plus important que les systèmes de santé sont fragiles, privatisés et mis au service des entreprises et du profit. Les entreprises font pression pour l'achat direct de vaccins, ce qui renforce la privatisation de l'accès aux soins de santé. Il est donc essentiel de faire pression pour l'élimination des brevets, afin que les vaccins soient accessibles à toutes et à tous.

11. L'une des caractéristiques inédites de cette crise est la sortie massive de la population active, qui ne se reflète pas dans les taux de chômage. Une partie importante de cette nouvelle population « inactive » se déclare disponible pour reprendre le travail, révélant le caractère transitoire et forcé de leur situation. La deuxième caractéristique inédite est



qu'elle a touché davantage de travailleurs/euses indépendants/es en situation d'informalité que de travailleurs/euses salariés/ées. Nous parlons d'une strate extrêmement importante et large sur le marché du travail régional, sans accès à la protection sociale, aux services publics, à la santé, à l'éducation, à un logement décent, exclue des droits du travail, de la négociation collective et en marge de l'organisation syndicale. Ce secteur de la classe ouvrière traverse cette crise avec des privations encore plus grandes qui affectent le droit à la vie et à l'alimentation.

12. Selon la CEPALC, les personnes d'ascendance africaine, qui représentent 21 % du territoire, accusent un retard dans la plupart des indicateurs socio-économiques et restent le segment de la population de la région qui connaît la pauvreté la plus persistante, résultat d'une histoire de marginalisation et d'assujettissement structurels et endémiques, de discrimination et de racisme. Les inégalités sont historiques et se sont aggravées avec la pandémie de COVID -19.

13. La faim est redevenue une caractéristique marquante de nos sociétés. Selon les agences de l'ONU, en 2019, 47.7 millions de personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes ont souffert de la faim, et avec la crise COVID-19, on estime qu'en 2030, plus de 67 millions de latino-américains auront faim. En d'autres termes, si la faim touche actuellement 7.4 % de la population d'Amérique latine et des Caraïbes, elle devrait atteindre près de 10 % en 2030. Ces données ont un impact et compromettent la réalisation des ODD dans la région, notamment l'ODD 2, qui vise à atteindre la faim zéro d'ici 2030. En ce sens, l'aggravation de la faim dans la région et ses conséquences sociales doivent être une priorité pour l'action du mouvement syndical.

14. Une caractéristique essentielle des transformations actuelles est l'apparition de profonds changements technologiques qui ont un impact sur les processus et les conditions de travail, sur l'organisation de la production et sur les modes de vie des gens ordinaires. Les instruments technologiques conditionnent les formes de sociabilité, et les pouvoirs économiques et politiques de facto les manipulent. Depuis la première révolution industrielle à la fin du XVIIIème siècle, les technologies n'ont jamais été « le problème » de la classe ouvrière. Leur problème était les normes sociales par lesquelles le capital a poussé à leur utilisation. Cette affaire n'est pas différente. Ce qui est nouveau maintenant, c'est la transformation imaginaire du/de la travailleur/euse précaire en un soi-disant « entrepreneur ».

15. L’imaginaire de l’entrepreneuriat, autrefois réservé à la gestion des entreprises, fait désormais partie du sens commun des gens et imprègne culturellement depuis les médias et les réseaux sociaux, et est même adopté comme récit par les autorités gouvernementales. Au final, l’objectif est de séparer le/la travailleur/euse de son collectif de classe, de fragmenter sa capacité d’organisation et d’affaiblir son instrument historique, le syndicat. Avec l’apparition de la pandémie, certaines des tendances susmentionnées sont accentuées, tant en termes d’ampleur que d’impact. Les mesures de restriction de la mobilité des personnes ont rendu le télétravail partiellement et/ou totalement obligatoire. Une sorte de ballon d’essai planétaire qui a signifié une transition brutale sans aucune garantie des droits du travail tels que le respect de la journée de travail, le droit à la déconnexion, le droit au repos et le droit à la conciliation entre travail et vie privée/familiale.

16. La suspension des activités en face à face dans les établissements d’enseignement a à son tour exacerbé la crise et la répartition inégale des soins au détriment principalement des femmes travailleuses, qui ont également été les plus touchées par la crise de l’emploi et la perte de revenus. Afin d’assurer la survie de la famille au foyer, les femmes ont principalement développé des stratégies de survie et d’alimentation qui ont conduit à une augmentation du temps consacré aux travaux domestiques et extra-domestiques.

17. En outre, dans la plupart des cas, les moyens de travail, les équipements et la connectivité étaient fournis par les travailleurs/euses eux/elles-mêmes. Cela a conduit à de graves violations des conventions collectives et du droit du travail dans presque tous les pays, créant les conditions pour l’installation permanente de cette modalité de travail dans d’innombrables entreprises de tous les secteurs économiques, notamment dans les services et le commerce, qui ont prouvé ses avantages en termes de réduction des coûts, de plus grand contrôle offert par les technologies numériques, de fragmentation des collectifs de travail et de neutralisation des outils historiques des syndicats pour positionner leurs revendications et défendre les droits des travailleurs/euses.

18. Le débat sur le travail de l’avenir est profondément politique et a des conséquences sur la conception de la société future, et nous ne pouvons pas laisser au marché le soin de le façonner. La numérisation, l’automatisation, l’intelligence artificielle, l’internet des objets, entre autres innovations connexes, touchent principalement la classe ouvrière dans son ensemble. En l’état, ceci vient renforcer les préjugés de classe et de race préexistants, ainsi que les tendances à la précarisation et à la détérioration des conditions de vie et de travail. Le modèle économique que les plateformes numériques (apps) apportent comme nouveauté perfectionne les instruments des entreprises pour obtenir de plus grands profits et



échapper à leurs responsabilités d'employeurs et de contribuables. Ce modèle nous propose aujourd'hui une précarité 4.0, un emploi sans sécurité sociale, sans salaire minimum ni négociation collective, sans journée de travail définie, bref, sans syndicat.

19. L'un des principaux défis des organisations syndicales est de représenter cette nouvelle réalité du monde du travail. Il faut des stratégies organisationnelles qui permettent à la fois de surmonter les fractures et la fragmentation imposées par le marché du travail, de défier les nouvelles subjectivités et les collectifs de travail, et de garantir les droits de tous les travailleurs/euses.

20. Un autre des signes observés avant la pandémie qui caractérise cette ère de crises multiples est l'augmentation des flux migratoires et de réfugiés. Leurs causes sont multidimensionnelles, mais répondent fondamentalement à des raisons politiques et économiques : l'échec des politiques néolibérales, les asymétries dans le développement des régions et des pays, les conflits armés dans les territoires, les impacts de la crise environnementale et du changement climatique, entre autres. Les réponses politiques à ce phénomène revêtent des caractéristiques différentes dans les pays du Nord et du Sud. Les projets politiques conservateurs ont intégré de manière alarmante des politiques anti-migrants et ouvertement xénophobes dans leurs programmes, qui sont dans de nombreux cas alimentés par la peur de « l'autre ». La situation créée par la pandémie rendra les migrants encore plus vulnérables.

21. Nous sommes également confrontés à une aggravation de la crise environnementale et les causes structurelles de cette crise, qui résident dans le système capitaliste lui-même et le mode d'accumulation, de production, de distribution et de consommation qu'il impose, ne sont toujours pas abordées. Les négociations sur le climat qui se déroulent dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif consistant à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2 degrés Celsius en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il n'y a aucune reconnaissance de l'obligation des pays industrialisés d'assumer la responsabilité de la création de la crise climatique et des politiques pour y remédier. Un groupe de gouvernements a commencé à remettre en question et à ignorer les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui fournissent les arguments scientifiques sur la crise climatique et qui sous-tendent les négociations de la CCNUCC.

22. L'accaparement des négociations climatiques par les intérêts des entreprises transnationales, le marché financier et les gouvernements centraux s'accroît. En conséquence, les causes structurelles de cette crise ne sont pas abordées et de fausses

solutions continuent d'être proposées. Cela a été démontré par la signature de l'Accord de Paris en 2015, qui aurait pu être un instrument clé pour que les parties adoptent des engagements contraignants en matière d'atténuation, d'adaptation, de financement et de transfert de technologies, mais qui a été réduit à un outil qui, en plus de ne pas intégrer des engagements contraignants pour atteindre l'objectif de stabilisation du système climatique, dilue le principe de responsabilités communes mais différenciées.

23. Dans plusieurs pays, les mouvements sociaux et les habitants des communautés populaires sont attaqués et tués quotidiennement. L'État de droit démocratique présuppose le droit à la vie et à la sécurité. La police est de plus en plus utilisée pour tuer les pauvres et protéger la propriété privée. Il existe un système de corruption, de collusion et d'impunité avec le crime organisé qui génère une instabilité généralisée ; or, ce sont les Noirs qui souffrent le plus sur le continent. Par exemple, au Brésil, un jeune homme noir est assassiné toutes les 23 minutes. Aux États-Unis, la police existe aussi pour réprimer les afro-américains et les latins.

24. Une autre caractéristique qui s'est accentuée ces dernières années et qui est particulièrement préoccupante est l'influence croissante de diverses églises et sectes conservatrices qui accomplissent un fort travail de déploiement dans les territoires. Dans certains pays d'Amérique, l'influence de ces églises a atteint l'arène politique en orientant les votes de larges secteurs à l'aide d'une grande variété de mécanismes d'influence culturelle (sport, labels de musique et d'édition, services mutuels, films et chaînes de télévision). Ainsi, certaines personnalités ultra-conservatrices s'en sont servies comme bouclier, avec des discours faisant appel à la haine, au machisme, à la misogynie et à l'homophobie, et elles occupent des sièges au sein du pouvoir législatif et ont accédé à des postes dans les plus hautes sphères des gouvernements. Ces groupes religieux, qui font partie intégrante d'une sorte de mouvement social de droite, ont également été identifiés comme les promoteurs et les architectes actifs des coups d'État au Brésil et en Bolivie.

25. Certaines situations mondiales extrêmement graves réhabilitent un scénario de guerre dans le sud du continent américain et menacent la préservation de la paix et des droits humains dans toute la région. Dans le cas de la Colombie, après sept ans de négociations de paix et plus de trois ans après l'accord conclu à La Havane, il y a un net recul. En 2019, l'enlisement du processus s'est intensifié avec la politique de « tolérance zéro » du gouvernement d'ultra-droite d'Iván Duque, qui combine un ensemble de mesures néolibérales avec une action répressive d'une énorme ampleur qui a intensifié la situation d'extermination, de violence, d'assassinats et de criminalisation des indigènes, des paysans/es et des syndicalistes, une situation qui s'est approfondie en 2020 en pleine pandémie.



La CSA a dénoncé et continuera de dénoncer l'autre pandémie dont on ne parle pas : les menaces et les attaques contre des dirigeants syndicaux, massacres de dirigeants populaires et de militants/es défendant les droits humains, les peuples autochtones et l'environnement.

26. Dans le cas du Venezuela, cela est lié à l'aggravation et à la détérioration de la situation politique, sociale et économique du pays. À l'incapacité du gouvernement à résoudre les graves problèmes de la population s'ajoutent les sanctions et le blocus économique imposés par les États-Unis et l'Union européenne (UE), qui entraînent de graves problèmes pour répondre aux besoins en matière de santé, d'alimentation, d'électricité, de communication et d'autres services de base. La détérioration et la perte de la valeur des salaires dans une économie informelle dollarisée rendent la survie économique des familles de travailleurs presque impossible. La crise migratoire, stimulée et exploitée au niveau international, est un indicateur de la situation dramatique que traverse le pays.

27. Le conflit est en train de se régionaliser avec la complicité d'un groupe de gouvernements, dirigé par les États-Unis, qui ont promu différents agendas de déstabilisation et d'attaques. Ce groupe de pays a soutenu en 2019 l'autoproclamation du président de l'Assemblée nationale comme supposé président en charge de la république et une tentative de coup d'État, ainsi que la radicalisation des sanctions et du blocus économique. Le rôle du secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), Luis Almagro, a été particulièrement préjudiciable dans la crise vénézuélienne et n'a cessé d'encourager une intervention politique et militaire dans la région afin de renverser le gouvernement. Au milieu de la pandémie, il y a même eu une incursion de mercenaires venus de la Colombie, soutenus et financés par des facteurs d'opposition violents, qui a fait plusieurs morts et entraîné des arrestations. L'élection de la nouvelle Assemblée nationale du Venezuela en décembre 2020, avec une large majorité en faveur du parti au pouvoir et la présence d'une partie de l'opposition démocratique, ouvre un nouveau chapitre dans la dynamique politique du pays. Les États-Unis n'ont pas changé leur politique à l'égard du Venezuela.

28. En parallèle, nous notons avec une extrême préoccupation l'interruption des processus démocratiques qui s'est développée avec les coups d'État au Brésil en 2016 et en Bolivie en 2019, et qui trouvent leurs antécédents les plus récents dans les coups d'État au Honduras en 2009 et au Paraguay en 2012. Le coup d'État au Brésil a été le résultat d'une articulation entre des secteurs conservateurs du parlement et du pouvoir judiciaire, ainsi que des représentants des élites dirigeantes et des médias grand public, dont l'objectif était d'interrompre un cycle de progrès social et géopolitique au Brésil. Le coup d'État s'est déroulé en deux temps : d'abord avec la destitution de la présidente Dilma Rousseff, puis avec la détention

illégale de Luiz Inácio Lula da Silva pour empêcher sa candidature à la présidence. Ce coup de force s'est également traduit par une politique agressive de gel des investissements sociaux, des privatisations dans des secteurs stratégiques et des réformes du travail et des retraites entre 2016 et 2018, et a culminé avec l'élection présidentielle de Jair Bolsonaro.

29. Dans l'État plurinational de Bolivie, il y avait un processus continu de transformations et de progrès visant à bénéficier aux secteurs populaires. C'est le pays qui avait le plus progressé en matière de stabilité économique et d'inclusion sociale dans la région. Et dans le cadre d'un programme de déstabilisation, les conditions internes et externes d'un coup d'État ont été délibérément créées. Le syndicalisme des Amériques a condamné le coup d'État de 2019, les violations des droits humains et l'interruption de la vie démocratique, ainsi que la complicité du Secrétariat général de l'OEA, du gouvernement des États-Unis et du Département d'État américain. La CSA salue le retour aux institutions démocratiques et de la victoire écrasante du MAS aux élections présidentielles d'octobre 2020. Le redressement social, économique et politique de la Bolivie aura besoin d'un accompagnement international pour éviter l'isolement que les gouvernements conservateurs et autres forces réactionnaires tenteront de médiatiser le protagonisme d'un peuple qui a su surmonter rapidement un violent coup d'état qui a mis en échec le programme des entreprises et des gouvernements qui les représentent.

30. Un cycle de lutte et de mobilisation des peuples en plein essor défie et remet en question l'offensive néolibérale conservatrice actuelle. Du point de vue des peuples, il existe des dénominateurs communs dans les processus de mobilisation qui se sont déclenchés et ouverts en 2019 à Porto Rico, au Honduras, en Équateur, en Haïti, au Chili, en Colombie, en Argentine et aux États-Unis. Dans tous ces pays, des protestations ont éclaté et se sont généralisées sous la forme de mouvements de masse, menées par des syndicats, des étudiants, des organisations féministes et indigènes, la participation des femmes et des jeunes étant particulièrement remarquable. Largement diversifiées et multisectorielles dans leur composition et leur expression, ces mobilisations de masse s'opposent aux politiques néolibérales, à la marchandisation de la vie, à la concentration des richesses, à la discrimination et à la violence raciales, ainsi qu'au néofascisme. Leurs principales revendications portent sur la répartition des richesses, le rejet de la privatisation de la protection sociale et des services publics, les droits humains et du travail, l'égalité raciale, l'élargissement de la participation et la démocratisation des systèmes politiques, ainsi que la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs. Leur puissance a été déployée face à - et malgré - l'escalade disproportionnée de la répression.



31. En 2020, un autre phénomène de grande ampleur met en évidence le progrès des peuples lié à une forte augmentation de la participation des citoyens aux processus électoraux, même dans les pays où le vote n'est pas obligatoire. Le cas du plébiscite pour la réforme constitutionnelle au Chili en octobre 2020 est emblématique tant par l'ampleur de la participation électorale sans précédent que par le résultat écrasant en faveur d'une réforme qui mettrait fin à la Constitution nationale du pays héritée du régime dictatorial d'Augusto Pinochet.

32. Une mention spéciale doit être faite des mobilisations de résistance qui ont eu lieu en Argentine tout au long de la période contre l'ensemble des politiques régressives promues par le gouvernement de Mauricio Macri. Ces mobilisations n'ont pas seulement été l'expression de cette résistance, mais ont également démontré l'essence anti-populaire de l'agenda des gouvernements conservateurs et ont été décisives dans la défaite électorale de Macri et l'accession à la présidence d'Alberto Fernández, avec un agenda qui a surmonté cette politique. La pandémie de COVID-19 a mis au défi le gouvernement et le peuple argentins, en raison de son grave impact sur la santé de la population et de l'urgence d'adopter des mesures de confinement sanitaire qui ont affecté l'économie déjà fragile de ce pays après quatre années d'expérience néolibérale qui ont plongé l'économie dans une profonde récession au cours de 2018 et 2019 et une dette extérieure de 100 ans. La dispute est ouverte entre le gouvernement, la majorité des secteurs sociaux et politiques qui l'accompagnent, contre les héritiers du Macrismo et ses puissants lobbies économiques, judiciaires et médiatiques qui maintiennent un agenda de déstabilisation et de chaos.

33. Les changements politiques dans la région expriment un conflit permanent entre les projets conservateurs et ceux qui cherchent à dépasser la logique conservatrice. Le résultat des élections en Équateur aggrave la condition de l'Équateur en tant que pays soumis aux directives néolibérales et à la dépendance géopolitique vis-à-vis des États-Unis. La situation politique du Pérou reste incertaine face à des projets politiques concurrents qui n'offrent pas nécessairement de certitudes pour garantir l'amélioration du pays en termes de droits humains et de démocratie.

34. Les femmes et le mouvement féministe ont sans aucun doute été le sujet politique le plus dynamique de ces quatre dernières années. Leurs revendications et leurs consignes en faveur des droits politiques et sexuels reproductifs, contre la violence, la culture patriarcale et l'inégalité sous toutes ses formes se sont non seulement multipliées et reproduites à travers toutes les couches sociales et toutes les générations, mais se sont également étendues au niveau régional et mondial, dynamisées par les réseaux sociaux et

le cyber-activisme. Elles ont marqué des étapes historiques illustrées par le mouvement « Ni una menos » (pas une de moins), les grèves internationales des femmes du 8 mars, la campagne pour la légalisation de l'avortement, le mouvement « Me Too » aux États-Unis, la performance virale de « Las tesis » (les thèses) au Chili, entre autres. À tel point qu'en Argentine, elles ont remporté d'importantes victoires, même en pleine pandémie, comme l'approbation de la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse à la fin de 2020, lors de journées historiques de délibération parlementaire et caractérisées par des mobilisations sociales massives pour suivre le processus. La réalisation d'une promesse de campagne du gouvernement d'Alberto Fernández a permis de légiférer sur une revendication historique du mouvement féministe. L'enthousiasme suscité par ces avancées historiques pour les femmes se propage dans d'autres pays qui commencent à envisager des processus similaires pour étendre le droit des femmes à décider. Le Chili est un exemple à cet égard.

35. Au cours de la pandémie, cet agenda du protagonisme des femmes et de leurs principales revendications est devenu plus urgent avec l'aggravation de la violence domestique et des féminicides, l'augmentation des conditions informelles et précaires des femmes travailleuses, ainsi que la multiplication des problèmes liés au manque de politiques publiques pour faire face aux conditions de prise en charge des personnes âgées, des enfants, des personnes handicapées et des malades, généralement réalisées par les femmes.

36. L'impact des mobilisations aux États-Unis contre la violence raciale aux mains de la police, portées par le mouvement « Black Lives Matter », est également à souligner, notamment depuis le meurtre de George Floyd à Minneapolis, Minnesota. Cet événement est devenu un symbole des mobilisations antiracistes, non seulement dans ce pays, mais dans le monde entier, avec un impact particulier sur les élections américaines de 2020, avec la large participation de la population afro-américaine et l'élection d'une importante représentation à différents niveaux des pouvoirs exécutif et législatif.

37. Nous constatons avec espoir l'émergence de multiples mobilisations sur le changement climatique menées par des jeunes qui ont montré qu'elles avaient un large attrait. Nous espérons que le syndicalisme des Amériques ira à la rencontre de ces jeunes et développera des actions autour de la justice environnementale, car c'est aussi une lutte syndicale. Il est donc nécessaire de travailler pour que ces mobilisations deviennent de plus en plus des mobilisations de la classe ouvrière. La lecture politique de la pandémie et de ses impacts doit également servir à hiérarchiser les menaces majeures pour la vie que représente la crise environnementale et à renforcer la nature transversale de cette dispute sur le modèle de production et de consommation durables.



38. Cette nouvelle conjoncture de crise et de gouvernements qui ont un agenda anti-ouvrier ne déconstruit pas les propositions programmatiques accumulées que nous avons faites dans la période précédente. Ce que les peuples des Amériques ont enregistré, c'est qu'il est possible de faire progresser les droits sociaux et du travail dans les pays sous-développés. Que la répartition des revenus peut être la base de la croissance économique, en surmontant l'idéologie néolibérale du « goutte à goutte » des riches vers les pauvres. Que les services publics peuvent devenir de plus en plus universels, s'ils sont de moins en moins marchandisés. Que l'intégration régionale entre nos pays peut être un moyen de structurer les chaînes de production régionales, en surmontant les effets pervers des accords de libre-échange imposés par des politiciens qui sont les porte-paroles des sociétés transnationales.

39. C'est dans ce cadre que la CSA convoque son 4ème Congrès, convaincue qu'il est possible de faire une interprétation correcte de la situation actuelle dans la région et dans le monde ; d'orienter une politique pour le syndicalisme dans les Amériques qui soit capable de maintenir ses bannières historiques, de faire partie d'une réponse à l'agenda des reculs et des attaques démocratiques et d'offrir une plateforme d'action sociopolitique avec des syndicats de plus en plus représentatifs, inclusifs et démocratiques, comme reflet de la diversité de la classe ouvrière d'aujourd'hui. Cette réponse devra s'accompagner du renforcement et de la transformation du syndicalisme dans la région, soutenue par une proposition de formation adaptée à l'époque et basée sur un projet politique culturel avec une identité de classe et une stratégie de communication intelligente et réceptive, utilisant tous ses instruments et formats pour accompagner la lutte, la mobilisation et l'organisation des travailleurs/euses dans leurs différentes réalités, conditions et aspirations en tant que classe.



II. AXES D'ACTION



AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, AVEC LA JUSTICE SOCIALE ET LE TRAVAIL DÉCENT AU CŒUR D'UN PROGRAMME ALTERNATIF POUR LES AMÉRIQUES.

40. La vision dominante du développement, fondée sur la reprimarisation de l'économie, place le profit et les intérêts des sociétés transnationales et des oligarchies locales au-dessus des besoins des peuples. C'est ainsi qu'ils réduisent l'éventail des politiques de développement à des instruments axés principalement sur la croissance économique ou sur l'attraction des investissements étrangers. Ils imposent ainsi la libéralisation et la marchandisation de tous les aspects de la vie en société, exacerbant l'exploitation des travailleurs/euses et accentuant la crise environnementale, sans remettre en cause la division internationale du travail.

41. Le syndicalisme des Amériques s'engage dans une perspective de développement intégral, contre-hégémonique et véritablement durable. Le développement, en tant que concept et programme des peuples, est fondé sur les principes de justice sociale, économique et environnementale, d'égalité et d'équité des genres, de démocratie et de droits humains. Il promeut donc le travail décent, la liberté syndicale, la protection sociale universelle, la responsabilisation populaire avec une présence effective de l'État et la mise en œuvre de politiques publiques pour réguler les activités économiques et sociales afin d'assurer la satisfaction des besoins de la population. En ce sens, l'Agenda 2030 des Nations Unies ne pourra jamais être réalisé sans impliquer les travailleurs/euses, prendre en compte leurs demandes et changer les structures de pouvoir.

42. Dans ce cadre, la CSA réaffirme son engagement à s'impliquer et à soutenir ses organisations affiliées pour promouvoir les priorités syndicales dans le cadre des ODD, tout en dénonçant la mainmise des entreprises sur le système multilatéral, ainsi que la financiarisation du développement et, à son tour, le déplacement du concept de développement par celui de pauvreté en poussant à l'individualisation des politiques de transfert d'argent.

43. La CSI souligne qu'un nouveau contrat social entre les gouvernements, les travailleurs/euses et les entreprises est nécessaire pour faire face à la méfiance des démocraties et aux impacts du changement climatique. Malheureusement, nous constatons actuellement que le capital est intéressé par un tripartisme où les États et les gouvernements sont soumis aux intérêts des grandes sociétés transnationales, limitant ainsi leur souveraineté. La CSA pariera sur la construction d'un nouveau contrat social où les principes et piliers prioritaires sont basés sur la proposition de développement du mouvement syndical des Amériques : la Plateforme pour le développement des Amériques (PLADA), élaborée en 2014 et actualisée en 2019, pour répondre aux changements politiques dans la région et aux nouveaux défis pour le monde du travail et les syndicats. La PLADA consolide les orientations et les principes qui répondent aux aspirations de tous les peuples des Amériques et est assumée comme l'outil politique et



de lutte pour la défense et l'approfondissement de tous les droits de la classe ouvrière ; pour construire une stratégie partagée entre différents secteurs et mouvements afin d'unir les luttes sociales, écologiques, féministes, locales, régionales et nationales dans une nouvelle alternative pour encourager les changements sociaux. Un contrat social démocratique qui modifie la structure de l'État et rend possible sa transformation sociale.

Le développement durable

44. La perspective du développement durable ne peut être dissociée des prémisses fondamentales pour la classe ouvrière telles que la justice sociale, le travail décent, le respect des droits humains et la liberté syndicale. Ces prémisses sont réalisées en même temps que les droits historiques conquis et défendus depuis le mouvement syndical : le droit de grève, le salaire minimum, le dialogue social et la négociation collective.

45. Penser le développement durable implique de remettre en cause l'ordre économique actuel, la marchandisation et la financiarisation des biens communs et les inégalités qui sous-tendent le système patriarcal et discriminatoire. Nous nous engageons en faveur d'un modèle qui place les soins et la durabilité de la vie au centre, fondé sur un changement profond du métabolisme social et une nouvelle relation avec l'environnement. Le rôle principal gagné par les conflits territoriaux dans la région souligne la nécessité d'un nouveau débat sur le terme de développement durable, en étroite coordination avec les mouvements sociaux et en assumant le rôle de premier plan des femmes.

46. La CSA a l'intention d'inclure la perspective critique du racisme environnemental, considérant que la pollution et la dégradation de l'environnement touchent les communautés afro-descendantes et autochtones plus fréquemment et dans une plus large mesure, et qu'elles subissent également les effets d'autres inégalités, notamment le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'élimination des déchets. La CSA inclura cette analyse de manière transversale dans sa perspective de développement durable avec justice sociale.

47. La CSA s'est fixée comme défi à court terme d'avancer dans la formulation d'une perspective de transition juste et intégrale à partir de la diversité locale et régionale et de et pour la classe ouvrière, basée sur la justice sociale, avec le travail décent au centre, et qui permettra de répondre aux principales urgences qui se posent actuellement aux travailleurs/euses de la région, comme la culture antisyndicale, l'absence de dialogue social, les tendances autoritaires et antidémocratiques, la précarisation et l'informalité, l'économie numérisée, la crise climatique, les chaînes de production mondiales, entre autres.

48. Le sens de la transition juste pour la classe ouvrière de la région doit récupérer l'héritage de la lutte pour les services publics, y compris la remise en question et la récupération de la propriété des services publics. L'approche des biens communs permet de discuter de l'accès, du contrôle et de l'utilisation de l'énergie, de l'eau, des terres et des semences en tant que droits humains. Le contrôle social et démocratique, la responsabilité ou la propriété publique de l'énergie dans toutes ses sources est une condition essentielle pour la construction d'une perspective de transition juste et populaire pour la classe ouvrière. Pour cela, il est essentiel que toute offre de transition juste intègre le dialogue social et permette des discussions fondamentales sur la propriété de l'énergie, le rôle de l'État et les droits humains. La transition juste ne peut ignorer la nécessité d'une démocratie énergétique en tant que composante intégrale d'un modèle de développement durable avec justice sociale.

Les agendas commerciaux et de l'investissement

49. Les agendas commerciaux et d'investissement font partie d'une offensive à moyen terme du capital transnational qui s'est matérialisée par la tentative de proposer une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) à la fin du siècle dernier. Mais ils établissent une nouvelle tournure qui perfectionne et approfondit les mécanismes libérateurs promus à cette époque. La négociation de la déréglementation des services ainsi que des clauses relatives à la propriété intellectuelle et aux brevets, par exemple, est beaucoup plus ambitieuse que la proposition de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans sa vocation à imposer le paradigme commercial aux services et aux entreprises publiques. La volonté d'aller au-delà des objectifs de l'OMC est actuellement manifeste dans tous les chapitres des instruments de commerce et d'investissement négociés et en cours de négociation.

50. Cette homogénéisation des normes de libéralisation peut être clairement observée au cours des cinq dernières années dans tous les instruments de commerce et d'investissement. Les objectifs sont d'exacerber les conditions de la libéralisation, de la privatisation et de la déréglementation, même dans des domaines nouveaux comme le commerce électronique ou la réglementation nationale. Ces changements nous obligent à penser davantage en termes d'« agendas commerciaux » et moins en termes d'« emballages » (TiSA, ALE, PTP ou d'autres instruments commerciaux négociés ou en cours de négociation) qui rendent ces agendas viables.



51. De plus en plus, ces agendas géopolitiques du commerce et de l'investissement reproduisent des engagements qui servent les intérêts des sociétés transnationales et particulièrement de leurs actionnaires, laissant de côté et ignorant des questions essentielles pour la perspective de développement du mouvement syndical dans les Amériques : les droits du travail, les droits humains, la justice environnementale et le droit au développement. Ils n'ont pas répondu aux problèmes de développement qu'ils avaient promis de résoudre et n'ont pas modifié non plus les termes de l'échange pour les pays en développement. Ces agendas commerciaux géopolitiques s'expriment avec beaucoup d'insistance dans l'accord récemment signé entre l'UE et le MERCOSUR, la renégociation de l'ALENA et les nombreux accords que divers pays de la région négocient ou renégocient avec les États-Unis et l'Union européenne.

52. Il existe un lien direct entre les objectifs poursuivis par ces agendas et les données des consommateurs/consommatrices. Les données sont le nouvel or de l'avenir prévisible et sont saisies chaque fois que nous utilisons un service ou un appareil électronique ou que nous surfons sur le web. L'un des principaux points des nouveaux accords commerciaux est la commercialisation de ces informations, sans règles claires ni contrôles par les individus et les États.

53. L'action et la pression des syndicats dans le cadre du processus de renégociation de l'ALENA ont permis de donner la priorité aux droits du travail. Des changements récents dans l'accord renégocié ont amélioré les mécanismes obligatoires d'application des droits du travail qui peuvent être utilisés contre des entreprises spécifiques qui ne respectent pas la liberté d'association et la négociation collective. Au même temps, l'accord réduit considérablement les droits des sociétés transnationales à poursuivre les gouvernements (ISDS, acronyme en anglais). Ce n'est qu'un pas en avant. Le mouvement syndical mondial doit exiger de nombreux autres changements dans les futurs accords, notamment la définition d'une marge de manœuvre pour dénoncer ou se retirer des accords qui comportent des clauses conditionnant l'intervention de l'État aux droits des peuples et à la souveraineté des gouvernements à adopter des politiques publiques de développement national.

54. Le manque de protection des travailleurs/euses et l'instrumentalisation et la financiarisation de l'agenda environnemental, des droits humains ou de l'égalité des genres deviennent des caractéristiques essentielles des différents chapitres qui composent les instruments de commerce et d'investissement. L'inclusion de chapitres sur la transparence ou la réglementation nationale impose des filtres sur les politiques publiques et institutionnalise les pratiques de lobbying. En matière de propriété intellectuelle, la marchandisation de la nature et de la vie continue de progresser, non seulement par le biais des règles incluses dans

l'OMC, mais aussi par la promotion de différents instruments multilatéraux qui consolident la domination des brevets. Le dénominateur commun de ces changements reste le fort secret qui scelle et protège ces agendas et leur vocation néolibérale. Avec la pandémie de COVID-19 et la lutte géopolitique des laboratoires et des états des pays développés, nous redoublons notre revendication syndicale définie dans la PLADA pour l'accès universel à la santé et aux vaccins.

55. Au cours des périodes précédentes, le mouvement syndical des Amériques s'est engagé à dialoguer et à participer à la négociation des accords de commerce et d'investissement. Cela a permis d'inclure des clauses relatives au travail qui ont résisté à la tentation libéralisatrice des ALE classiques. Aujourd'hui, la tendance est de privilégier les mécanismes anti-démocratiques non seulement au sein des gouvernements mais aussi dans la logique de négociation et d'imposition des accords de commerce et d'investissement (non-participation, secret, manque de transparence). Ces instruments, et la forme qu'ils prennent en cette période, contrastent fortement avec la perspective du développement durable et le rôle que le syndicalisme des Amériques accorde au commerce et à l'investissement. La CSA s'oppose à l'avancée de ces agendas néo-libéraux et de déréglementation en matière de commerce et d'investissement et propose une réflexion plus approfondie sur ce scénario, compte tenu notamment des nouveautés politiques et techniques imposées par ces agendas. La CSA continuera à soutenir ses organisations affiliés du Cône Sud, en coordination avec le Comité de coordination des centrales syndicales du Cône Sud (CCSCS) et la Confédération européenne des syndicats (CES) pour une action conjointe contre l'accord UE-MERCOSUR et ses conséquences pour les travailleurs/euses de la région.

56. En ce qui concerne la région andine et l'accord en vigueur avec l'UE, les syndicats de cette sous-région ont également contesté ces agendas et s'expriment chaque fois que possible pour influencer et modifier les éléments les plus régressifs de ces agendas.

57. Les politiques de promotion et de protection des investissements des pays de la région ne répondent toujours pas aux besoins des peuples. L'architecture d'impunité sur laquelle reposent les sociétés transnationales a servi à accroître les bénéfices et la protection de leurs investissements, générant des impacts énormes sur nos sociétés. Un effet de plus en plus visible de cette logique est la demande à laquelle de nombreux pays de la région sont confrontés de la part des sociétés transnationales. En 2019, le nombre de poursuites contre des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a encore augmenté et s'élève désormais à 282. La pandémie n'a pas mis fin à cette action des sociétés transnationales ; au contraire, elles ont poursuivi leur prédation en menaçant et en poursuivant les pays de la région en arbitrage international pour les politiques mises en œuvre en réponse à la pandémie.



58. L'origine des investisseurs qui intentent des procès est majoritairement issue de pays développés, ainsi que de grands cabinets d'avocats qui constituent une industrie juridique d'exploitation, et les secteurs productifs les plus touchés sont des domaines stratégiques pour le développement des pays tels que les mines, le gaz et le pétrole. Il est également nécessaire de rendre plus directement visibles les effets que les politiques d'investissement et l'architecture de l'impunité ont sur les débats relatifs au changement climatique, car elles entravent les politiques de transition énergétique et productive.

59. La CSA réaffirme sa condamnation de cette architecture qui promeut et protège les investissements, assure l'impunité aux sociétés transnationales et à leurs actionnaires et ne laisse que la dépossession aux communautés et aux travailleurs/euses, limitant la marge de manœuvre des gouvernements pour établir des politiques publiques axées sur le développement durable et vers une transition juste. Il est nécessaire d'attirer l'attention sur les politiques nationales, régionales et internationales qui favorisent une relation d'ouverture sans discernement aux besoins des sociétés transnationales et de leurs investissements au détriment des droits humains, notamment des droits du travail. Cette impunité des actions des entreprises va à l'encontre de la perspective de développement durable promue par le syndicalisme des Amériques et il est donc essentiel de la démanteler et de remettre en question tous les instruments qui l'encouragent.

Les sociétés transnationales et les chaînes de valeurs mondiales

60. Le système capitaliste a construit une architecture autour des sociétés transnationales afin de leur garantir des instruments, des institutions et des mécanismes pour assurer leur pouvoir. Cette architecture d'impunité permet aux sociétés transnationales d'organiser la production mondiale par le biais des chaînes de valeurs mondiales (CPM). Les CVM permettent aux sociétés transnationales de délocaliser et d'externaliser des étapes et des maillons de la production vers d'autres sociétés et d'autres régions du monde définies par de faibles normes de travail ou de protection de l'environnement. Un certain nombre de facteurs confèrent aux sociétés transnationales ce pouvoir et l'impunité qui en découle. Un facteur clé est lié à la manière dont ces entreprises ne paient pas d'impôts et abusent des lacunes de la loi pour se soustraire à leurs responsabilités fiscales. La fraude et l'évasion fiscales des sociétés transnationales ont un impact brutal sur les budgets des pays. Ce qui est éludé pourrait être investi dans des services publics de qualité et des impôts moins élevés pour les citoyens. C'est pourquoi il est nécessaire de promouvoir une politique fiscale pour ces entreprises qui soit fondée sur le principe de la justice fiscale et de la redistribution des richesses.

61. Ce modèle de production organisé dans les CVM fragmente, dilue et masque la responsabilité du bien-être et du respect des droits des travailleurs/euses, aggrave la précarisation, menace l'inclusion, l'égalité et l'équité de genre et la justice sociale, encourage le recours massif au travail informel ou non déclaré, ainsi que la propagation de nouvelles formes de travail forcé ou d'esclavage moderne, l'absence de conditions de santé et de sécurité au travail, le travail des enfants et ses pires formes, la violence et le harcèlement sexuel, entre autres. Notre région est particulièrement touchée par cette réalité car elle occupe une place subalterne dans les CVM, dans les maillons dédiés à la fabrication, où l'informalité et la précarité sont la règle. Les « maquilas » (surtout dans l'industrie de l'habillement, qui s'est fortement développée en Amérique centrale et dans les Caraïbes, ainsi que dans d'autres branches de production) sont l'un des pires exemples de liens qui sont en retard et subordonnés à la logique asymétrique des CVM, et où il existe d'énormes obstacles à la syndicalisation.

62. La CSA poursuivra le processus de consolidation des stratégies de formation et de recherche, ainsi que la dénonciation des impacts générés par la modalité CVM et la promotion des formes d'action et d'organisation syndicales qui permettent la reconnaissance des droits des travailleurs/euses. Pour la CSA, la coordination et l'action conjointe avec les Syndicats mondiaux des Amériques sont essentielles pour discuter de la fragmentation de la production et, par le biais d'un dialogue tripartite transfrontalier, réorienter la génération de valeur ajoutée vers la région, dans le respect des limites environnementales, afin de définir des stratégies d'action syndicale visant à améliorer les conditions de vie des travailleurs/euses.

63. La CSA promouvra et encouragera ses organisations affiliées à préparer le rapport régional prévu à l'annexe III de la « Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale » de l'OIT. Cette action permettra de coordonner les cas régionaux des pratiques d'entreprises transnationales.

64. Le syndicalisme international est déterminé à accroître le pouvoir et l'organisation syndicale des travailleurs/euses et à s'impliquer dans la réglementation des CVM, en en faisant une priorité. Les stratégies syndicales pour faire face à ce pouvoir ont été diverses : la construction de réseaux transnationaux, la pression pour des « accords-cadres mondiaux ou internationaux », la dénonciation des violations dans différents espaces de gouvernance mondiale et échange de bonnes pratiques et d'informations entre les syndicats de la CSA. Cependant, tous les espaces et instruments permettant de signaler les violations des droits humains dans les CVM sont volontaires et ne génèrent pas d'obligations pour les entreprises transnationales, ce qui entrave l'accès réel des travailleurs à la justice. La CSA et ses organisations affiliées, en coordination avec d'autres mouvements alliés, collaboreront



pour soutenir l'incorporation des innovations dans les accords dans les CVM négociés par les travailleurs/euses et les employeurs afin de garantir qu'ils soient obligatoires et contraignants, renforçant ainsi l'instrument de la négociation collective. De même, les syndicats continueront à exiger des normes du travail contraignantes dans le cadre de différents mécanismes, accords et espaces politiques, y compris les garanties mises en place par les banques multilatérales de développement pour leurs prêts.

65. Conscient des limites de tous les instruments volontaires créés jusqu'à présent, le syndicalisme des Amériques considère qu'il est nécessaire de s'orienter vers la formulation de propositions plus ambitieuses concernant la réglementation de la relation entre les entreprises et les droits humains. L'une d'entre elles est la négociation qui se déroule au sein du Conseil des droits humains des Nations unies, où les gouvernements élaborent un traité contraignant sur les sociétés transnationales et les droits humains. Au-delà des circonstances qui définissent le comportement politique des gouvernements et de la pression maintenue par les intérêts des sociétés transnationales pour réduire la portée et le contenu du traité contraignant, la CSA, avec la Confédération syndicale internationale (CSI), les Syndicats mondiaux et d'autres organisations et mouvements sociaux, continuera à participer à ce processus comme moyen de garantir le contrôle des sociétés transnationales et la protection des travailleurs/euses.

La coopération pour le Développement durable

66. Les intérêts privés et le profit ne peuvent être superposés aux demandes des peuples et à la souveraineté des États. La coopération internationale au développement est orientée vers le bien-être social. L'État doit être le protagoniste et le garant de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques de développement, sur la base des priorités démocratiquement exprimées par sa population. Nous rejetons la privatisation et la financiarisation de la coopération, car elle est orientée vers le profit privé plutôt que vers le développement des peuples. Nous remettons en question le discours sur la nécessité de l'investissement privé pour atteindre les ODD. L'argent existe, mais il doit être redistribué par une réforme fiscale mondiale progressive.

67. Toute coopération - qu'elle soit Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaire - doit promouvoir une approche des droits humains et respecter les principes syndicaux sur la coopération adoptés par le Conseil général de la CSI, y compris l'appropriation démocratique. En respectant ces principes, la coopération Sud-Sud et triangulaire a le potentiel de reformuler les asymétries historiques entre le Nord et le Sud et d'élargir le cadre de gouvernance mondiale

de la coopération. Nous remettons en question le classement des pays prioritaires pour la coopération basée exclusivement sur la mesure du PIB par habitant, car ce critère ne montre pas l'inégalité interne des pays. Nous demandons des critères de classification qui prennent en compte un ensemble plus large d'indicateurs, tels que la pauvreté multidimensionnelle, l'approche des écarts structurels ou l'évaluation de l'indice de développement humain.

68. La participation des syndicats à la mise en œuvre des ODD de l'Agenda 2030 des Nations unies a été développée dans des cadres internationaux visant à influencer la mise en œuvre de politiques nationales qui favorisent et renforcent les possibilités de faire progresser la réalisation des ODD suivants : l'ODD 1 sur la lutte et la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes, l'ODD 5 sur l'autonomisation des femmes, l'ODD 8 sur la croissance économique et la promotion d'un travail décent, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités, l'ODD 13 sur la durabilité environnementale et l'ODD 16 sur la promotion de sociétés justes et pacifiques. Alors que nous entrons dans la troisième décennie du XXI^{ème} siècle, nous nous éloignons de plus en plus de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, principalement en raison du manque d'engagement des pays centraux envers cet agenda et de l'impuissance des organisations dirigeantes et pour la gouvernance internationale. L'Agenda 2030 qui représente le Cadre global pour le développement durable ne deviendra pas une réalité si les syndicats ne sont pas impliqués. Le plaidoyer dans les espaces de coopération au développement et la mise en œuvre effective de ces objectifs dans les programmes nationaux sont pertinents dans la mesure où il existe une synergie adéquate avec les négociations des peuples et de la classe ouvrière des Amériques. La CSA entend avoir un impact transversal sur l'Agenda 2030 en concentrant ses efforts sur le contrôle du respect de tous les ODD, conformément à la proposition de la PLADA.

69. Depuis la PLADA, le syndicalisme de la région s'est présenté comme un acteur proactif dans la mise en œuvre à la fois des ODD et des projets de développement alternatifs au modèle néolibéral, qui cherchent à leur tour à inverser les asymétries historiques entre le Nord et le Sud. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud apparaît comme un moyen fondamental d'éviter les influences politiques et territoriales au niveau continental.

70. Le mouvement syndical des Amériques réaffirme l'importance de sa participation aux processus de coopération internationale, compte tenu du fait que les syndicats sont des organisations fondamentales pour la promotion de la démocratie, du développement durable, des droits humains, du travail et des syndicats.



Le travail de l'avenir pour la classe ouvrière actuelle et future

71. Les travailleuses et les travailleurs ont toujours été confrontés au dilemme des changements technologiques et de la nécessité de contrôler ces changements pour ne pas être contrôlés par ceux-ci. Aujourd'hui, on constate que les transitions entre ces changements technologiques sont de plus en plus courtes, passant d'un siècle entre la première révolution industrielle et la seconde, à seulement 35 ans entre la troisième révolution industrielle et la quatrième que nous vivons.

72. Le modèle syndical que nous connaissons aujourd'hui dans le monde entier est un modèle basé fondamentalement sur des catégories professionnelles de grandes structures d'entreprises verticales agissant au niveau national, fondé sur la création de syndicats et l'obtention de leur reconnaissance institutionnelle, ainsi que sur l'adoption de lois favorables aux travailleurs/euses. Ce modèle s'est avéré essentiel pour obtenir une représentation de masse et a donné lieu à la mobilisation, voire à une influence politique, en adoptant une idéologie de classe pour défendre les droits des travailleuses et des travailleurs. Toutefois, ce modèle n'a pas su s'adapter aux transformations introduites par la troisième révolution industrielle, lorsque les entreprises ont décentralisé leur chaîne de production, en sous-traitant des fournisseurs qui adoptent des relations de travail précaires, informelles ou proches de l'esclavage.

73. Ce modèle syndical est actuellement insuffisant pour organiser et représenter la classe ouvrière qui est active dans les CVM ou qui travaille dans des conditions informelles ou précaires, dans les secteurs public et privé, en ville ou à la campagne. Nous défendons le modèle syndical par branche d'activité comme l'instrument d'unité d'action le plus approprié pour le mouvement syndical. Cependant, dans la phase actuelle du capitalisme, il est nécessaire de développer des stratégies créatives pour représenter tous/toutes les travailleurs/euses, quel que soit leur statut d'emploi.

74. La fragmentation démantèle les fondements sur lesquels repose l'organisation syndicale. La sous-traitance, le recours à des personnes morales ou à des indépendants, favorise les fissures dans les formes de recrutement de la main-d'œuvre, où les droits sont négociés individuellement, des processus qui contribuent également à vider la fonction syndicale. Dans la crise générée par la pandémie, ces segments sont devenus encore plus fragiles, car il suffit que les entreprises suspendent les contrats de service pour que les revenus des travailleurs/euses (non dépendants/es) soient purement et simplement suspendus.

75. Ces défis imposent la nécessité d’actions visant à actualiser le style et les orientations traditionnels du syndicalisme et à ouvrir de nouvelles options de choix stratégiques pour les acteurs afin de répondre aux changements du capitalisme néolibéral dans les premières décennies du 21^{ème} siècle. C’est donc sur cette réactivité de l’agenda syndical que les syndicats doivent être ouverts, comme le stipule le document de base de la Conférence continentale « Transformer et renforcer le Syndicat pour Représenter et organiser l’ensemble de la Classe ouvrière ».

76. L’élément fondamental de l’innovation technologique 4D est la numérisation de la production de biens et de services dans trois domaines différents : dans la phase d’assemblage des produits réalisée par des travailleurs à l’aide d’ordinateurs, dans le domaine de ce qui est communément appelé « l’internet des objets » qui crée des « usines intelligentes » où les machines sont interconnectées dans un réseau permettant des interventions externes, et dans le domaine de l’intelligence artificielle qui serait le plus sophistiqué car il implique également des services, en plus de la fabrication. La quantité de données que la numérisation permet d’accumuler rend possible l’analyse des profils des consommateurs et le traitement des macrodonnées (big data).

77. Nous ne pouvons pas accepter le concept de « déterminisme technologique », car l’introduction de nouvelles technologies est le résultat de décisions des entreprises et politiques. Les travailleuses et travailleurs doivent donc participer à ces décisions : ce qui sera fait, comment, quand et dans quelles conditions. Il devient également essentiel de déplacer la discussion en ces termes vers les espaces les plus naturels de l’action syndicale, tels que l’OIT. Autrement, la synthèse du changement technologique fonctionnera au profit exclusif des intérêts des employeurs et des sociétés transnationales.

78. Le débat sur le travail du futur doit tenir compte de la division sexuelle du travail, car elle détermine que les activités reproductives incombent principalement aux femmes. L’introduction de nouvelles technologies reproduit les mêmes biais et préjugés qui opèrent dans les relations sociales et raciales, aggravant encore les situations de violence et de harcèlement envers les femmes. Il convient d’accorder une attention particulière à la relation entre le paradigme de l’esprit d’entreprise et les femmes. Nous assistons à la promotion de l’entrepreneuriat en tant qu’opportunité d’insertion professionnelle et d’autonomie économique pour les femmes. Toutefois, cette vision ne remet pas en question la surcharge de travail en matière de reproduction et n’apporte pas de réponses aux situations de violence.



79. Le syndicalisme des Amériques doit passer à l'offensive sur ces questions, en exigeant des droits et en dénonçant les façons dont ils sont réduits et attaqués, tout en rendant nécessaire de placer la lutte pour la réduction de la journée de travail au centre de la préservation des emplois et de la discussion sur la répartition des surplus de revenus technologiques.

80. Il est essentiel de discuter du rôle des États dans la régulation des nouvelles technologies et de leur impact sur la société et l'environnement, notamment des politiques de formation pour que les travailleurs/euses puissent participer à la construction du travail du futur et des politiques fiscales efficaces qui permettent la perception et le respect des obligations par ces entreprises. En définitive, le problème n'est pas l'incorporation de la technologie, mais l'appropriation des rendements productifs supérieurs que cette incorporation produit exclusivement par le capital. Cela se traduit évidemment par une plus grande exploitation de la main-d'œuvre. Dans ce sens, la qualification supérieure du travail doit être considérée comme du temps de travail à la charge des entreprises et proposer la réduction de la journée de travail tout en maintenant le revenu. En ce qui concerne la vie privée des personnes et de leurs données, il est urgent d'avoir des réglementations et aussi de considérer l'émergence de nouvelles maladies professionnelles liées aux technologies, notamment le stress lié à l'hyperconnectivité, auquel il faut répondre par le droit à la déconnexion, entre autres mécanismes de régulation.

81. Le mouvement syndical doit répondre à ces défis en proposant et en participant activement à tous les organes nationaux, régionaux et internationaux existants ou créés qui permettent de réfléchir à ces réalités et/ou qui orientent l'adoption de politiques publiques. Le syndicalisme des Amériques doit être particulièrement préparé à participer de sa propre voix aux discussions que les organisations, notamment l'OIT, mènent sur ces questions.

82. Pour pouvoir anticiper les changements qui se produisent, il faut créer des lignes et des espaces pour que le syndicalisme des Amériques puisse débattre et suivre les impacts technologiques sur les travailleurs/euses de tous les secteurs d'activité, ainsi que sur les structures syndicales et les études prospectives et la veille technologique afin de disposer d'informations dans le présent en vue de l'avenir. La proposition d'un nouveau modèle d'organisation syndicale dans les Amériques s'inscrit dans le cadre du débat urgent visant à étendre la densité et la représentation syndicales, dans un cadre de protection de l'emploi et des travailleurs/euses.

Travail décent, Liberté syndicale et Négociation collective

83. Les normes juridiques régissant la liberté syndicale et la négociation collective dans notre hémisphère sont actuellement insuffisantes. Les données sur le taux de syndicalisation et la couverture des négociations collectives, qui sont en baisse depuis la fin des années 1970, le démontrent. Dans la plupart des pays d'Amérique latine, l'organisation syndicale est basée sur l'entreprise.

84. Dans une perspective historique, dans les pays des Amériques, la promulgation de lois consacrant le droit des travailleuses/eurs à s'organiser en syndicats et à négocier collectivement leurs contrats de travail avec les entreprises a eu lieu entre les années 1930 et 1940. Pas toujours dans les mêmes conditions et selon les mêmes règles, mais avec la même intention de promouvoir des relations de travail plus pacifiques pour le développement d'un processus d'industrialisation et d'urbanisation qui se déroulait à un rythme accéléré. Ces droits ont été internationalisés à partir de 1948, lorsque l'OIT a adopté les principales conventions fondamentales (Liberté syndicale et Négociation collective). Par la suite, d'autres conventions et recommandations ont été adoptées qui ont renforcé leur application et leur mise en œuvre pour tous les travailleuses et travailleurs, qu'ils soient urbains ou ruraux, dans le secteur privé ou public, par entreprise, catégorie professionnelle ou branche d'activité économique.

85. Nous remarquons également que ces conventions ont été élaborées pour aider les travailleuses/eurs dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Cependant, le changement du paradigme productif vers le nouveau modèle de CVM, ainsi que les conditions qui limitent leur exercice dans un environnement de plus en plus antidémocratique, ont conditionné l'efficacité de ces normes du XX^e siècle. Ces conventions et les lois nationales des Amériques ne protègent généralement pas les organisations de travailleuses/eurs informelles/els. Et celles/ceux-ci ne sont pas couverts par la négociation collective. Au même temps, les travailleuses/eurs externalisées/es ou sous-traitées/es ne sont pas représentées/es par les principaux syndicats des entreprises ou des catégories professionnelles, et sont souvent exclues/us des contrats de travail qu'ils négocient.

86. Tel que mentionné dans le document de base de la Conférence continentale « Transformer et renforcer le syndicat pour représenter et organiser l'ensemble de la classe ouvrière », ces défis imposent la nécessité d'actions visant à actualiser le style et les orientations traditionnels du syndicalisme et à ouvrir de nouvelles options de choix stratégiques pour les acteurs afin de répondre aux changements du capitalisme à la fin du



XXème siècle. C'est donc sur cette réactivité de l'agenda syndical que les syndicats doivent être ouverts. En plus d'analyser les transformations actuelles du capitalisme contemporain et leur impact sur la régulation des relations de travail et, surtout, sur la capacité des acteurs collectifs à répondre à ce contexte, ils doivent démontrer leur capacité à renouveler leurs répertoires d'action, en cherchant de nouvelles stratégies sans perdre leur identité et les objectifs et caractéristiques hérités de leur propre trajectoire de lutte et de résistance.

87. Dans ce contexte régional et mondial, la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail a été élaborée et adoptée lors de la 108ème Conférence de l'OIT en 2019, qui recueille largement les caractérisations et les réflexions exposées dans les paragraphes précédents. La présente Déclaration rappelle et réaffirme les buts, objectifs, principes et mandats énoncés dans la Constitution de l'OIT et la Déclaration de Philadelphie, renouvelle l'engagement ferme et revitalise les efforts en faveur de la justice sociale et de la paix universelle et durable convenus en 1919 et 1944, notamment la réaffirmation que « le travail n'est pas une marchandise ». Ces accords devraient caractériser le travail de l'OIT pour les décennies à venir. Le mouvement syndical des Amériques devra intégrer les définitions de la Déclaration du centenaire dans ses plans stratégiques et défendre ce qui est fondamental pour avancer dans la garantie d'un travail décent pour toutes et tous les travailleuses et travailleurs, indépendamment de leur secteur d'activité, de leur statut d'emploi et de leur relation de dépendance, afin d'assurer une vie digne à toute la classe ouvrière.

88. La modernisation des relations de travail, dans une approche fondée sur les droits, est la garantie que chaque travailleuse/eur puisse avoir accès à un contrat collectif négocié par un syndicat qui la/le représente. Pour y parvenir, nous devons, tout d'abord, élaborer des stratégies spécifiques dans le cadre de l'agenda du travail décent et du respect des normes fondamentales de l'OIT. Deuxièmement, mais non moins important, nous devons changer le concept politique des syndicats, passant de la représentation des travailleuses/eurs par entreprises ou catégories professionnelles à la représentation des classes dans les chaînes de production et de toutes/tous celles/ceux qui se trouvent dans d'autres domaines de l'activité économique, dans des conditions formelles ou informelles, publiques ou privées, à la campagne ou en ville.

89. Une tâche centrale pour la CSA et ses organisations affiliées sera de promouvoir des stratégies d'organisation et d'affiliation des travailleuses et des travailleurs qui sont actuellement exclues/us des syndicats pour diverses raisons. Cela va impliquer l'élan de différentes modalités d'organisation, de stratégies d'affiliation et de nouvelles façons d'intégrer ces groupes dans la couverture des négociations collectives. La CSA a fixé comme

priorité pour cette période le débat sur la transformation et le renforcement des syndicats afin de pouvoir représenter et organiser la diversité de la classe ouvrière, pour lequel elle a organisé la Conférence continentale « Transformer et renforcer le syndicat pour représenter et organiser l'ensemble de la classe ouvrière ». Au milieu d'une situation extrêmement défavorable, cet engagement stratégique placera le syndicalisme de la région dans la construction de son propre avenir, en adoptant une feuille de route vers le nouveau modèle d'organisation syndicale que nous proposons depuis la CSA et qui répond aux besoins de la classe ouvrière aujourd'hui.

Protection sociale

90. La CSA réaffirme son engagement dans la défense de la sécurité sociale et de la santé au travail en tant que droits humains et éléments stratégiques du travail décent. Elle réaffirme le contenu de la Plateforme continentale sur la Sécurité sociale (PLACOSS), de la Stratégie syndicale sur la santé au travail pour les Amériques (ESSLA) et de la Plate-forme pour le développement des Amériques (PLADA), en tant qu'outils d'action socio-politique des syndicats. En ce sens, elle défend un modèle de sécurité sociale universel, solidaire, public, non discriminatoire, inclusif, intégral et redistributif sous la responsabilité de l'État comme garantie de la protection de toutes les personnes et la participation obligatoire des travailleuses et des travailleurs à la conception, la mise en place, le suivi, le contrôle et la gestion.

91. La CSA rejette toute proposition de privatisation de la sécurité sociale dans la région. Les systèmes de pension et de sécurité sociale basés sur la capitalisation individuelle reproduisent et augmentent les inégalités existantes sur le marché du travail, et il a été démontré qu'ils appauvrissent les travailleurs en âge de prendre leur retraite. Les travailleuses et les travailleurs informelles/els, temporaires ou discontinues/us n'ont pas la possibilité aujourd'hui de s'intégrer et de se maintenir dans ces systèmes. En outre, les trajectoires professionnelles des femmes affectées par des responsabilités de soins non partagées, le chômage ou les écarts de salaire ont un impact significatif sur la densité de leurs contributions. Les systèmes de distribution basés sur des mécanismes de solidarité et de redistribution, contributifs et non contributifs, constituent un instrument de réduction de ces inégalités.

92. Une sécurité sociale pour toutes et tous doit reposer sur un pilier public de base financé par une fiscalité progressive qui génère une pension universelle et un pilier public contributif au financement tripartite, basé sur les principes d'universalité, d'inclusion et de solidarité des prestations, qui doivent être complètes et socialement justes. Les systèmes de soins pour tous ceux qui en ont besoin (enfants, personnes âgées, handicapés) et les politiques de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle/familiale doivent être inclus comme un élément



supplémentaire de la sécurité sociale. Pour cela, il est nécessaire de bannir les modèles de sécurité sociale basés sur le profit privé et de réaliser des réformes fiscales progressives qui taxent les bénéficiaires et les richesses, en particulier le capital financier rentier et spéculatif, ce qui permettra à la fois, de réduire le poids des impôts régressifs sur la consommation, les biens et services de base et de faire appel à la décommodification de la santé et de l'éducation.

93. Nous réclamons la ratification de la Convention 102 de l'OIT comme norme minimale de sécurité sociale. Nous exigeons son respect effectif en établissant des critères et des règles claires pour la couverture des contingences de base : soins médicaux, maladie, chômage, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, allocations familiales, maternité, invalidité et veuvage.

94. Nous attirons l'attention sur la nécessité d'intégrer les nouvelles contingences liées à la reconnaissance du travail de soins non rémunéré à partir d'une approche équitable et respectueuse de la diversité, qui favorise la redistribution de ces tâches entre les sexes, reconnaît les nouvelles configurations des ménages et des familles LGBTI.

95. Le mouvement syndical des Amériques continuera à œuvrer en faveur de modèles de sécurité sociale publics, universels et inclusifs. C'est l'un des principaux droits attaqués à l'échelle mondiale. La réponse du syndicalisme des Amériques pour faire face à ce recul exige de placer cet aspect comme l'une des principales priorités de la prochaine période.

96. Les conditions d'insécurité et d'insalubrité ont été un point négatif constant dans la région, les accidents du travail et les maladies professionnelles continuant à causer plus de deux millions de décès dans le monde, selon les estimations de l'OIT. Dans la région des Amériques, les chiffres approximatifs de l'OIT sont de 11.1 accidents mortels pour 100 000 travailleurs dans l'industrie, 10.7 dans l'agriculture et 6.9 dans le secteur des services, malgré une sous-déclaration dans tous les pays. Des conditions de travail sûres et saines sont fondamentales pour un travail décent. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il est apparu clairement qu'une priorité indispensable pour gérer cette pandémie et relancer le travail est de garantir la sécurité et la santé au travail.

97. Depuis la CSA, nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer le tripartisme et le dialogue social sur la santé au travail et la participation des déléguées/es syndicales/aux sur les lieux de travail afin d'améliorer les conditions et l'environnement de travail. De même, la mise en place d'une inspection et d'un contrôle adéquats, dans une perspective de genre, qui rende visible l'invisible. Des institutions publiques nationales d'inspection et

de contrôle fortes et efficaces pour la prévention, le respect des obligations et les sanctions pour les entreprises. Renforcer des organismes techniques de santé au travail. Création de systèmes fiables d'information, d'enregistrement et de notification des accidents et des maladies par les gouvernements, avec la participation des syndicats, en respectant le droit à la confidentialité.

98. La pandémie de COVID-19 a démontré la nécessité de définir, de mettre en œuvre et de suivre un système intégral de risques professionnels et de maladies professionnelles dans une perspective intégrale de santé physique et mentale, la prévention étant une priorité universelle. Une stratégie nationale visant à protéger la santé et la sécurité de la vie des travailleuses et des travailleurs doit tenir compte de l'influence et de l'impact du changement climatique. Un accent particulier doit être mis sur les contextes dans lesquels s'exercent les activités extractives, minières et énergétiques, les industries chimiques et leurs dérivés, ainsi que les activités agricoles et d'élevage, dans lesquels les travailleuses et les travailleurs et les communautés qui habitent les territoires sont surexposés à des conditions sanitaires dégradées. L'hygiène de l'environnement est une condition fondamentale pour garantir le droit humain à la santé.

99. La stratégie de promotion de la santé au travail doit couvrir tous les maillons des chaînes de production et inclure les travailleuses et les travailleurs externalisées/es, sous-traitées/es, informelles/els ou occasionnelles/es, ainsi que la mise en place d'un système complet de gestion des risques.



La division sexuelle du travail, l'organisation des soins et l'économie féministe

100. Historiquement, le travail a été sexuellement divisé en travail productif (espace public - rémunéré - visible) effectué par les hommes et en travail reproductif (espace privé - non rémunéré - invisible) effectué par les femmes. Par conséquent, le travail domestique n'est pas visible et donc pas reconnu. Notre vision est celle d'une société dont le but est la reproduction de la vie et non l'exploitation du travail. Cette lutte pour la visibilité du travail reproductif ou domestique remonte à l'après-guerre ; cependant, après la pandémie de COVID-19, les femmes qui, d'une certaine manière, avaient accédé à l'espace public, salarié et visible, sont sur le point de perdre ces espaces gagnés, car elles ont été et sont les premières à être en première ligne (médecins, infirmières, nettoyeuses, etc.), mais aussi les premières à quitter ces postes rémunérés, car sinon elles devront assumer des tâches multiples (travailleuses, soignantes, guérisseuses, etc.).

101. Dans la mesure où les politiques actuelles d'ajustement, de réduction des salaires et de dépenses publiques transfèrent la responsabilité de la crise sur la population, le travail des femmes s'intensifie de manière spectaculaire, en raison de l'augmentation du travail rémunéré précaire ainsi que du travail reproductif qui garantit les conditions de vie. Cette situation est renforcée par un contexte de privatisation et de dépossession des droits qui entrave l'accès aux services de base en matière de santé, d'éducation, d'eau et d'énergie. Ainsi, dans les contextes de crise, le temps des femmes continue d'être utilisé comme principale variable d'ajustement.

102. Le travail de soins doit être reconnu comme une composante de la protection sociale et le droit de prendre soin et d'être pris en charge doit être garanti de manière équitable. Les investissements publics dans les infrastructures, la protection sociale et les services de soins sont essentiels pour combler les écarts entre les genres sur le marché du travail. Par conséquent, et conformément à la résolution 4 du IV^{ème} Congrès de la CSI (2018), la CSA s'engage à soutenir les organisations affiliées pour améliorer la situation des femmes sur le lieu de travail en demandant des investissements dans des services publics de qualité pour la garde des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes dépendantes.

103. La combinaison de la croissance démographique et du vieillissement rapide de la population entraîne une augmentation de la demande de services de soins. On s'attend à d'importants écarts de couverture, en raison de la couverture limitée des systèmes de sécurité sociale (pensions) et de soins, en particulier dans la région Amérique latine et Caraïbes. Afin d'atteindre les ODD de l'Agenda 2030, l'OIT prévoit la création de 120 millions d'emplois supplémentaires dans l'économie des soins et de 149 millions d'emplois indirects d'ici 2030. En ce qui concerne la qualité de ces nouveaux emplois, nous réaffirmons le « Cadre des 5 R pour un travail décent dans le secteur des soins » de l'OIT : reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré, récompenser et représenter les travailleuses et les travailleurs du secteur des soins. En outre, nous demandons instamment la ratification de la Convention 189 de l'OIT, la promulgation et l'application de normes de travail pour ce secteur dans les pays.



AXE 2

DÉFENDRE LA DÉMOCRATIE ET LA LIBERTÉ SYN-
DICALE POUR ÉTENDRE NOS DROITS.

104. Ces dernières années, la démocratie en tant que système de gouvernement et modèle de coexistence politique et sociale a été attaquée. Depuis les différentes modalités des coups d'État jusqu'à la disqualification et la démoralisation des formes de participation citoyenne et de ses instruments, nous avons assisté à une offensive des secteurs conservateurs et réactionnaires, utilisée de manière intensive lors des récentes campagnes électorales dans plusieurs pays de la région, pour éloigner les citoyens de la politique et miner les possibilités d'exercer un contrôle sur les questions touchant aux politiques de l'État, à l'économie et au destin des nations.

105. Pour le syndicalisme des Amériques, tout en reconnaissant les limites des démocraties existantes, il n'y a aucun doute sur la nécessité de les défendre face à la campagne de discrédit que les secteurs du pouvoir économique et politique promeuvent pour assurer le contrôle des sociétés et des pays. Pour les syndicats, l'existence de systèmes démocratiques où leur libre fonctionnement est assuré, où la liberté d'association et la couverture des négociations collectives sont garanties, est fondamentale. Mais aussi parce que jamais plus qu'aujourd'hui les syndicats ne doivent agir en tant qu'acteurs démocratiques, défendre les droits des citoyens et s'impliquer dans l'action sociopolitique face à la dépolitisation et à l'antipolitique promues par les secteurs au pouvoir.

106. La CSA appelle ses organisations affiliées à être à l'avant-garde des initiatives de défense et d'expansion de la démocratie sur le continent et à dénoncer l'attaque des secteurs conservateurs. Nous exigeons les droits à la liberté d'association, à la négociation collective et à la grève comme garanties de la pleine validité des démocraties et nous nous opposons aux projets politiques qui favorisent leur non-respect. Nous proposons également de revitaliser les expressions souvent formelles de la démocratie avec des institutions et des mécanismes qui élargissent et dépassent le mécanisme du vote comme forme de participation populaire, tels que les élections de rappel, les plébiscites, les consultations populaires et les budgets participatifs. Les problèmes de la démocratie sont résolus avec plus de démocratie.

Alliances sociales

107. Le syndicalisme des Amériques développe des alliances stratégiques avec les mouvements sociaux et politiques pour la défense des intérêts de la classe ouvrière, pour l'approfondissement de la démocratie et de la souveraineté, pour des conquêtes sociales plus nombreuses et meilleures et pour un agenda de développement alternatif pour les Amériques. En soutenant et en construisant ces alliances, la CSA a parmi ses priorités de relever le défi de combiner, de manière articulée et harmonieuse, les luttes syndicales, des droits humains, sociales, raciales et ethniques, féministes et environnementales.



108. L’alliance de la CSA avec d’autres mouvements sociaux aura pour priorités : d’influencer et de participer de manière substantielle aux processus et institutions d’intégration régionale, de promouvoir l’intégration depuis les peuples, la défense et l’expansion de la démocratie et des conquêtes sociales et politiques obtenues et actuellement menacées, contre l’agenda conservateur et rétrograde, la confrontation de l’agenda du libre-échange et de l’impunité des sociétés transnationales et la lutte contre la cupidité des entreprises contre les peuples. Il est donc nécessaire de discuter de la construction d’une institutionnalité régionale contre-hégémonique dans la perspective des mouvements sociaux et de leurs principes de participation politique.

109. La possibilité d’un changement d’orientation des gouvernements de la région vers des options plus progressistes représente une opportunité pour la reprise des organes et processus d’intégration institutionnelle, tels que l’UNASUR et la CELAC. Pour le syndicalisme de la région, il sera toutefois nécessaire que les gouvernements corrigent les limites et les conditions de la participation sociale à ces processus, qui ont permis, entre autres, les actions des gouvernements conservateurs qui ont paralysé et pratiquement détruit l’intégration régionale en tant que projet de souveraineté et d’action géopolitique collective en Amérique latine et dans les Caraïbes.

110. La CSA fait partie de et mise sur la Journée continentale pour la Démocratie et contre le Néolibéralisme, et s’engage à la renforcer en tant que front central de la lutte contre les politiques autoritaires, racistes, patriarcales, privatisantes, néoconservatrices et militaristes dans la région. C’est un espace de construction et d’actualisation permanente de l’agenda uni des mouvements et organisations sociales, qui s’expriment dans la diversité de leurs origines politiques, nationales et sectorielles, mais qui coïncident dans la nécessité d’accumuler des forces, d’agir de manière solidaire et de construire des références pour les réponses populaires à la débâcle du modèle capitaliste néolibéral. La Journée continentale est aussi un espace pour vivre l’intégration à partir des peuples, pour promouvoir des initiatives sociales, environnementales et féministes et à partir de la souveraineté des peuples et des nations. La Journée continentale est un espace qui doit innover, être ouvert à la reconfiguration et à la construction d’espaces d’unité d’action et de lutte des mouvements populaires du continent.

Paix, démocratie et souveraineté

111. Depuis sa fondation, la CSA s’est définie dans sa déclaration de principes comme représentant « un mouvement qui s’unit et se réinvente pour renforcer sa lutte pour la dignité humaine et son développement dans une société démocratique, pacifiste, égalitaire, libre de

l'exploitation du travail et de l'exploitation sociale, libre de la violence qui entraîne toute forme de perturbation de l'autodétermination des peuples, du manque de reconnaissance et de valorisation de la diversité humaine ». Ces principes sont plus valables que jamais et devraient servir de lignes directrices à l'heure des projets autoritaires, des discours de haine et des politiques d'ingérence, qui ne respectent pas la démocratie et la souveraineté dans la région.

112. La paix n'est pas seulement l'absence de conflit. La paix sera surtout le produit de l'établissement de conditions économiques et sociales justes pour la majorité de la population. Là où il y a de la pauvreté, de la misère et du chômage, la violence et les conflits sont latents. La paix sera également le produit de relations politiques démocratiques, où le marché ne définit pas les dirigeants et où les entreprises n'imposent pas leur programme commercial plutôt que l'intérêt supérieur des peuples et des nations.

113. La disqualification des partis, l'hyper-manipulation du discours anti-corruption, l'utilisation de la justice comme expression des intérêts des secteurs puissants, ont conduit au discrédit des citoyens dans la démocratie. L'utilisation des médias et des réseaux sociaux avec les fausses nouvelles (« fake news ») a fait de même pour manipuler les réalités, stimuler les discours de haine et imposer des projets anti-démocratiques.

114. Dans la lignée d'un syndicalisme sociopolitique, la CSA agira directement dans la dispute politique face aux attaques contre la démocratie dans la région, sans cesser de jouer son rôle dans la défense des conditions de vie et de travail de la classe ouvrière. Les syndicats peuvent être indépendants des partis et des gouvernements, mais jamais indifférents aux projets politiques et gouvernementaux qui répondent aux intérêts des classes dominantes. Le syndicalisme socio-politique a un côté et se trouve avec les projets politiques qui renforcent la démocratie, la justice sociale, la lutte contre les inégalités et la concentration des richesses, contre le patriarcat, le machisme, la discrimination et la violence sous toutes ses formes.

115. La démocratie économique, politique et sociale est une condition de l'existence, de l'organisation et de l'action des syndicats. La lutte contre les projets fondés sur l'autoritarisme économique et politique est une priorité de l'action syndicale pour la période. Les Amériques doivent être une terre de paix, exempte de conflits militaires et de différends qui menacent la coexistence pacifique entre les peuples et les nations. Les syndicats doivent se joindre aux initiatives de paix dans la région et exiger des politiques économiques et sociales qui résolvent les conflits et les différends dans les territoires. Le respect de la souveraineté et de l'autodétermination des pays de la région doit être maintenu comme



principe directeur du syndicalisme dans les Amériques. L'ingérence de gouvernements ou de groupes de gouvernements dans les affaires intérieures de toute nation de la région est inadmissible.

116. La CSA réaffirme sa solidarité avec le peuple vénézuélien et exige que tous les gouvernements de la région et du monde, ainsi que les organisations internationales, rejettent l'agenda de la violence et les tentatives d'ingérence et de mépris de la souveraineté nationale. Elle continuera à soutenir le mouvement syndical vénézuélien, en dénonçant le mépris des libertés syndicales et en appelant à sa participation en tant qu'acteur démocratique et pacifique. Elle appelle toutes les forces politiques, économiques et sociales du Venezuela à l'unité nationale et à donner la priorité absolue à une solution pacifique et démocratique pour le peuple vénézuélien. Elle condamne la politique agressive du gouvernement américain et de ses alliés internationaux et celle d'autres pays, ainsi que l'escalade des mesures économiques et diplomatiques et des menaces militaires contre le Venezuela. Nous préconisons la fin des sanctions économiques et une action immédiate des agences de l'ONU et d'autres organismes multilatéraux en coordination avec le gouvernement vénézuélien pour aider le peuple à répondre à ses besoins socio-économiques.

117. Notre engagement pour la paix, la démocratie et la souveraineté des peuples nous fait continuer à exiger la fin du blocus contre Cuba et à condamner toutes les mesures de sanctions adoptées par les différentes administrations des gouvernements des Etats-Unis.

118. La CSA défendra dans le cadre de ses priorités les institutions régionales qui encouragent l'intégration, la coopération et la solidarité entre les pays de la région, car elles souffrent de l'attaque contre la démocratie.

119. Dans des contextes d'urgence sanitaire de la dimension de la pandémie actuelle, il est tentant de prendre des mesures qui restreignent les libertés individuelles et collectives et de mettre en place des réformes et des restructurations régressives et anti-populaires sans la délibération publique correspondante. Nous remarquons trop de mesures prises dans cette circonstance dans la région et nous réaffirmons notre rejet énergique. Ces actions nuisent et sapent la démocratie et renforcent la méfiance envers la politique.

Le Syndicat en tant qu'acteur de la démocratie nationale et internationale

120. Nous, les Syndicats, nous luttons pour des démocraties pleines, participatives et enracinées dans la volonté du peuple, dans la participation des citoyens à partir du lieu de vie, du lieu de travail et même dans l'architecture du système international. Les conditions d'une véritable démocratie sont le libre exercice de l'activité syndicale, le respect de l'intégrité physique et morale des syndicalistes, l'existence de syndicats forts et de négociations collectives efficaces qui protègent tous les travailleuses/eurs. Nous réaffirmons notre profonde inquiétude face à la judiciarisation de la politique, la criminalisation de la protestation et le renforcement de la stigmatisation qui tombe sur les classes populaires.

121. Aux problèmes structurels de discrimination, de persécution, de criminalisation et de violence à l'encontre des syndicalistes, s'ajoutent aujourd'hui des politiques économiques néolibérales et des reculs en matière de travail qui démantèlent dans plusieurs pays les droits et les instruments conquis par les syndicats au fil des décennies. À de nombreuses reprises, en utilisant l'argument de la « modernisation du travail », les gouvernements proposent des réformes du travail qui, en réalité, attaquent les droits des travailleuses et des travailleurs, comme en témoigne la réforme du travail mise en œuvre au Brésil. Du côté du mouvement syndical, nous devons combattre et rejeter la terminologie néolibérale qui caractérise les coûts et/ou les taxes sur le travail comme des contributions du travail à la sécurité sociale. Il est bien connu que, pour le capital, plus les coûts sont bas, mieux c'est, et que le capital repousse les impôts. Dans les systèmes solidaires et contributifs par répartition, nous devons renforcer le critère du salaire différé en raison de son effet protecteur sur les conditions de vie futures de la/du travailleuse/eur.

122. Les syndicats ont une accumulation historique de luttes pour la conquête des droits syndicaux et du travail, qui est inscrite dans les réglementations nationales et internationales. Cette capacité de lutte et de mobilisation doit être consolidée et doit répondre aux nouvelles réalités économiques et politiques.



123. Les priorités de la CSA sont que les syndicats agissent en tant que défenseurs actifs de la démocratie, en affirmant leur rôle de sujets de droits, d'instruments pour leur exercice et d'interlocuteurs vis-à-vis des institutions de l'État. La défense de la démocratie et le sens de la participation citoyenne renforcent notre stratégie et l'importance de faire partie des initiatives politiques et sociales. Ce sujet question doit faire partie des activités de formation et d'organisation des syndicats, ainsi que de la défense des lignes directrices pour l'inclusion et l'élargissement démocratique.

La Solidarité et les Droits humains

124. La Paix, la Démocratie et les Droits humains sont des valeurs fondamentales de la classe ouvrière. Les syndicats sont les protagonistes de ces valeurs. Nous condamnons toutes les formes de domination et de violence des gouvernements et des autres sphères de pouvoir, l'ingérence et l'intervention extérieures et la corruption sous toutes ses formes. Nous répudions les actes terroristes et la limitation des droits démocratiques, notamment la criminalisation ou la judiciarisation de la protestation sociale.

125. Nous maintiendrons la pression et la mobilisation auprès des gouvernements, afin que la violence et l'impunité des crimes contre les dirigeants sociaux et syndicaux cessent, et nous accompagnerons, en solidarité, les autres mouvements sociaux qui souffrent de persécution et de criminalisation dans la région.

126. Le mouvement syndical est mobilisé contre les menaces qui pèsent sur les systèmes démocratiques, contre la permanence et l'installation de bases militaires et d'autres formes de militarisme dans les pays de la région.

127. La CSA doit poursuivre son action énergique de dénonciation des violations des droits humains dans les organisations internationales auxquelles il participe, en particulier dans les espaces régionaux comme la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH), mais aussi dans d'autres espaces comme la CEPALC, le Parlement du MERCOSUR, entre autres instances dans lesquelles le syndicalisme mène des actions de plaidoyer ou participe formellement. L'objectif est de renforcer le rôle de ces institutions dans la défense et le respect de la démocratie et des droits humains et de justifier la nécessité d'une participation syndicale aux débats importants dans la région. Les espaces régionaux ne peuvent servir de mécanismes pour légitimer les attaques contre la démocratie et les droits.

Produire pour la souveraineté et la sécurité alimentaire, défendre les territoires et les biens communs

128. L'hégémonie de l'agrobusiness dans la région se caractérise par l'étrangéisation et la concentration d'immenses étendues de territoire. Une autre caractéristique qui ressort est la financiarisation appliquée à la nature et le contrôle exercé par les entreprises transnationales sur l'ensemble de la chaîne de production : depuis les semences - généralement transgéniques - et le paquet technologique, jusqu'à l'industrialisation et la distribution des produits agricoles destinés à l'alimentation humaine, à l'élevage ou au carburant. Ce modèle conduit à l'exclusion des paysans, de l'agriculture familiale, de l'économie sociale et solidaire, des peuples indigènes et des afro-descendants, à un travail analogue à l'esclavage, à l'expropriation et à la marchandisation des biens communs, et à une attaque inacceptable contre l'environnement et la nature. Par conséquent, la CSA maintient la revendication de la réforme agraire et la défense de la souveraineté alimentaire des nations.

129. Les peuples et les communautés ont besoin d'autonomie pour définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires afin que celles-ci soient écologiquement, socialement, économiquement et culturellement durables et adaptées à leur situation particulière. Cela inclut le droit de décider de la production d'une alimentation saine et la possibilité d'y accéder. La CSA défend la souveraineté et l'autosuffisance alimentaire et productive régionale. Le contrôle populaire sur les biens communs est fondamental, c'est pourquoi nous insistons sur la défense de l'eau en tant que droit humain, en rejetant la privatisation et son appropriation par les sociétés transnationales et autres entreprises dans les territoires.

130. Nous considérons qu'une agriculture écologiquement durable n'est possible qu'avec une diversité de producteurs et une diversité de produits. Cela implique de redéfinir d'urgence le profil de l'activité orientée vers l'exportation, de mettre fin à la surexploitation des ressources et aux dommages causés aux biens communs et à l'agriculture familiale et paysanne. Il est également impératif de reconnaître l'agroécologie comme un principe éthique, économique et politique et comme un mode de vie. L'agriculture paysanne dispose des conditions pour faire face au double défi de la crise climatique et alimentaire. C'est aussi un puissant moteur pour l'économie locale, surtout lorsqu'il est inclus de manière organisée dans les achats de l'État et dans les politiques d'approvisionnement alimentaire aux institutions publiques.



131. Nous insistons sur l'affirmation que le problème de la faim est directement lié à la distribution des aliments et à la forte concentration qui existe dans tout le système agroalimentaire. Le problème de la faim n'est pas résolu en augmentant la production alimentaire, mais en répartissant les ressources, notamment les terres.

132. La défense de l'agriculture familiale et paysanne et la demande de réforme agraire sont toujours d'actualité dans notre région. En tant que syndicalisme des Amériques, nous soulignons l'exigence de la Réforme agraire comme instrument essentiel pour garantir l'accès à la terre comme un droit, une nouvelle structure de la propriété foncière, le débat sur la production de la terre et aussi comme une question de justice pour des centaines de milliers de personnes qui ont été expulsées et déplacées de leurs territoires.

133. Dans la lignée de notre proposition de développement, nous soutenons l'économie populaire et solidaire comme alternative aux rapports économiques de domination qui prévalent dans nos sociétés. Nous considérons nécessaires les politiques publiques visant les initiatives d'économie populaire et solidaire, ainsi que les incitations au coopérativisme. Ces politiques sont particulièrement importantes pour atteindre la souveraineté et la sécurité alimentaires.

134. Nous reconnaissons dans les organisations et les mouvements sociaux des campagnes nos alliés et nous continuerons à travailler avec eux pour renforcer le plaidoyer sur ces questions.

La Démocratisation de la communication

135. La démocratisation de la communication, la liberté d'expression et l'accès à une information plurielle sont des droits humains et il est du devoir des États d'assurer les conditions juridiques, technologiques et communicationnelles pour que tous les acteurs et secteurs de la société puissent participer et exercer leur rôle dans le débat public, ainsi que leur droit à une information libre. Bien que les avancées en matière de démocratisation de la communication réalisées par les gouvernements progressistes soient timides et varient d'un pays à l'autre, elles constituent des éléments significatifs de la notion de communication comme bien public. Ce n'est pas une coïncidence si les premières mesures prises par les gouvernements ces dernières années (légalement ou illégalement) ont été d'attaquer et de renverser les lois et les politiques qui mettaient l'accent sur la communication en tant que bien public et sur la démocratisation de celle-ci.

136. Nous refusons la formation de monopoles et d'oligopoles pour le contrôle des médias et leur ingérence politique sur le continent, et réaffirmons qu'il devient essentiel pour le mouvement syndical de soutenir la création de médias publics, communautaires et indépendants, qui contribuent à un espace démocratique, inclusif et diversifié.

137. Les États doivent créer des lois et des règlements sur les médias, l'administration, la répartition proportionnelle et égale du spectre électromagnétique et des télécommunications numériques nationales entre les médias commerciaux, la sphère publique étatique et les organisations syndicales et sociales, afin de permettre des relations équitables, transparentes et démocratiques. Dans cette optique, les politiques publiques sont essentielles pour garantir l'accès aux instruments nécessaires à la création, au fonctionnement et à la maintenance des nouveaux médias par les mouvements populaires et les organisations syndicales. La prise en compte de l'utilisation de plus en plus importante d'algorithmes pour influencer les communications, notamment via les réseaux sociaux, qui pose des défis en termes de lutte contre la manipulation de l'information, les discours de haine, les fausses nouvelles (« fake news ») et la confidentialité des données des individus et des institutions, est particulièrement pertinente. Dans des situations de crise comme celle que nous vivons actuellement, les effets néfastes de ces formes de manipulation et de désinformation de la population sont exacerbés, renforçant encore plus l'incertitude et le discrédit de la politique.

138. Sans politique syndicale, il n'y a pas de communication. Le rôle du syndicalisme dans la démocratisation de la communication est vital dans le scénario actuel. Le mouvement syndical a été stigmatisé par le pouvoir politique et les médias hégémoniques. Ainsi, les travailleuses et les travailleurs organisés sont désormais également stigmatisés par la nouvelle vague de néolibéralisme, qui cherche en définitive à faire disparaître l'action syndicale. L'attaque contre le syndicalisme s'explique également par la nécessité d'effacer les droits. Cela oblige le syndicalisme à préparer les travailleuses et les travailleurs à l'organisation des travailleurs et à la planification stratégique de notre communication.

An abstract, high-contrast graphic in white and black. It depicts a hand holding a tool, possibly a hammer or a similar implement, rendered in a fragmented, geometric style. The hand is positioned on the right side, with fingers curled around the handle. The tool's head is on the left, pointing towards the center. The background is a solid dark grey or black, making the white lines and shapes stand out sharply.

AXE 3

L'ORGANISATION SYNDICALE ET
L'AUTO-RÉFORME. ORGANISER LA DIVERSITÉ DE
LA CLASSE OUVRIÈRE ACTUELLE ET FUTURE.

139. Nous constatons une offensive sévère du capital et de certains gouvernements sur le rôle de l'OIT et des syndicats. Au même temps, nous assistons à une détérioration des conditions de vie et de travail de la majorité de la population, à une augmentation du chômage, du travail indépendant de subsistance et des emplois salariés précaires et informels. Dans une large mesure, ces tendances sont liées aux profondes transformations qui s'opèrent dans le monde du travail. L'expansion rapide des plateformes numériques (un nouveau modèle d'entreprise et d'organisation du travail) et le contrôle croissant des sociétés transnationales sur les CVM sont tous deux à noter.

140. La classe ouvrière subit des changements majeurs liés à la transformation des processus et des formes d'organisation du travail et de la production. Ces transformations ont un impact négatif direct sur les conditions de travail en termes de modalités contractuelles, de journées de travail, de rémunération, d'accès à la santé et à la sécurité sociale. Nous assistons à une augmentation de l'informalité et à un recul de la liberté syndicale et de la négociation collective en tant que mécanisme collectif de détermination des salaires et des conditions de travail.

141. Pour affronter le scénario complexe du présent, avec une vision efficace et objective de l'avenir du travail, il faut avant tout avancer dans la réflexion et l'action sur le modèle de syndicalisme que nous voulons. Les éléments clés de ce processus sont que les organisations agissent sur la base des piliers de la démocratie, de la participation, de l'inclusion de la diversité, de la représentation effective et de la défense sans restriction des intérêts de la classe ouvrière.

142. L'organisation représente le moyen fondamental pour les syndicats d'obtenir plus de pouvoir politique et d'indépendance financière. Aujourd'hui dans le monde, seuls 7% des travailleurs sont membres des syndicats représentés par la CSI. Il est donc nécessaire de progresser, notamment là où la représentation syndicale est actuellement faible ou inexistante, afin que les syndicats disposent d'une liberté d'action et que les conditions de leur existence et du plein exercice de leurs droits soient facilitées. Il est un fait que les pays qui ont historiquement obtenu les plus grands gains syndicaux sont précisément ceux où l'affiliation et la capacité d'organisation des travailleuses et des travailleurs sont plus importantes.

143. Les idées et actions prioritaires de cette nouvelle étape doivent viser à augmenter le nombre de travailleuses et de travailleurs affiliés aux syndicats, à permettre aux organisations d'être plus influentes et économiquement indépendantes, à organiser les travailleuses et les travailleurs des plateformes et ceux liés aux CVM.



144. La CSA a approuvé, lors de la Conférence continentale « Transformer et renforcer le Syndicat pour Organiser et Représenter l'ensemble de la Classe ouvrière », la Feuille de route 2021-2025, en tant qu'outil permettant à toutes les organisations centrales de planifier, mettre en œuvre et suivre ce processus décisif pour l'avenir des organisations de travailleuses et de travailleurs sur le continent américain. Il est nécessaire de mettre en œuvre cette Feuille de route pour la transformation du syndicat, afin qu'il soit en dialogue avec cette nouvelle réalité et qu'il soit en mesure de répondre aux menaces et aux défis qu'elle représente. L'auto-réforme syndicale doit accroître le pouvoir du mouvement syndical, sa présence et sa référence en tant qu'acteur qui améliorera les conditions de vie et d'emploi des travailleuses et des travailleurs.

145. Le renforcement et la transformation des organisations syndicales de travailleuses et de travailleurs dans la région est l'une des lignes d'action prioritaires de la Confédération syndicale des Amériques (CSA) depuis sa création et implique le développement des 8 lignes d'action approuvées par consensus lors de la Conférence continentale « Transformer et renforcer le Syndicat pour représenter et organiser l'ensemble de la classe ouvrière » en novembre 2020. Voici une synthèse de ces lignes d'action pour l'auto-réforme syndicale 2021- 2025.

Renforcer les organisations syndicales existantes

146. L'autonomie syndicale est une dimension essentielle pour faire avancer le processus de renforcement des organisations de travailleuses et de travailleurs ; les organisations doivent aujourd'hui développer des stratégies plus efficaces pour rompre avec les restrictions réglementaires, les gouvernements et les politiques antisyndicales. La représentation authentique des intérêts des travailleuses et des travailleurs, par le biais de la meilleure forme d'organisation possible, est de la plus haute importance pour les syndicats de toute la région. L'autofinancement est essentiel pour consolider l'autonomie des entreprises et des gouvernements, en donnant la priorité, dans les organisations, à la planification et à la durabilité dans la gestion des ressources.

147. Les dynamiques démocratiques des syndicats, l'élection et le renouvellement périodique de leurs dirigeants, des formes transparentes de prise de décision et le développement de mécanismes d'information et de consultation permanentes (par le biais d'assemblées, de plébiscites et d'autres formes de participation) sont des aspects essentiels de ce processus. La responsabilité périodique doit être renforcée dans les pratiques syndicales, en rendant compte des décisions, des actions, des résultats des négociations et des conflits, et en présentant les sources de financement et la gestion des ressources. La transparence et la démocratie dans les organisations les renforcent en interne et améliorent leur légitimité et leur positionnement politique et social.

148. Il est nécessaire d'élargir les formes d'organisation, de structure et de représentation qui comprennent mieux les travailleuses et les travailleurs, avec une plus grande participation des femmes et des jeunes. Dans de nombreux cas, cela implique la mise en œuvre de réformes statutaires visant à élargir le pouvoir de représentation des syndicats. La formation politique syndicale doit être permanente et transversale, c'est pourquoi elle est une priorité pour la CSA et constitue un axe particulier de la Feuille de route pour le renforcement et la croissance du syndicalisme sur le continent.

Croître en incluant la diversité de la classe ouvrière

149. Dans ce processus de renforcement et de transformation des organisations syndicales, l'intégration et la participation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs, dans leur diversité et leur pluralité, est une priorité. Il est nécessaire d'avancer dans des syndicats et des organisations plus larges, avec de nouveaux espaces et des formes de participation différentes. L'énorme défi que représente ce processus est de développer et de renforcer les syndicats en intégrant ceux qui se trouvent dans les situations les plus précaires, en raison des conditions imposées par les entreprises et le système économique capitaliste néolibéral dominant. L'informalité prédomine sur le continent, expression d'un travail sans droits et sans protection sociale, où tant les salaires que les conditions de travail sont imposés de manière arbitraire, sans espace de dialogue et de négociation collective.

150. Les syndicats et les organisations de base connaissent leurs territoires et leurs branches d'activité et peuvent identifier la meilleure façon d'intégrer les travailleuses et les travailleurs informels, externalisés, occasionnels et indépendants (sans employés). Il est important de renforcer la coordination et l'unité entre les syndicats de branches connexes et/ou qui font partie des mêmes chaînes de production, afin d'intégrer les différentes réalités du travail dans les priorités syndicales. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de renforcer les organes territoriaux et les domaines transversaux (thématiques) des organisations.

151. Il faut tenir compte des travailleuses rurales et des travailleurs ruraux, dont les droits ont toujours été négligés et dont les organisations ont été durablement affaiblies. Les migrants, en particulier ceux qui doivent quitter leur pays d'origine en raison de crises économiques, sociales, environnementales et/ou politiques, souvent persécutés et courant des risques importants, ont besoin que les organisations de travailleuses et de travailleurs soient de véritables espaces ouverts à partir desquels ils peuvent construire leur citoyenneté et obtenir des droits. Les personnes LGTBI+ constituent d'autres groupes extrêmement pénalisés et non protégés, dont la reconnaissance en tant que travailleur/euse et l'intégration de leurs réalités et revendications doivent être une priorité pour les organisations syndicales.



Vers la parité des genres

152. L'équité des genres est un défi majeur pour les syndicats et les centres de la CSA. L'inversion des inégalités historiques entre les femmes et les hommes, qui sont particulièrement évidentes dans le monde du travail, nécessite également de progresser vers la parité dans la direction et la représentation des organisations syndicales.

153. Dans le cadre des accords conclus lors des Congrès de la CSA, des résultats de la Conférence des femmes de 2019 et des résultats de la Conférence continentale sur l'autoréforme, promouvoir les progrès vers la parité des genres (50% de femmes) dans les différents organes des structures syndicales, en particulier les organes de direction, et promouvoir cela depuis la base. Cette mesure devrait faire partie d'une stratégie générale qui encourage la coresponsabilité dans les soins pour faciliter la participation syndicale des femmes et qui implique la lutte contre la discrimination, le harcèlement et la violence de genre dans les syndicats et les centres syndicaux.

Accroître la participation des jeunes travailleuses et travailleurs

154. L'importance et la valeur de l'équité intergénérationnelle dans le travail, l'éducation et la protection sociale sont soulignées, ainsi que la participation des jeunes associée au protagonisme des jeunes à différents niveaux et dans différents espaces syndicaux.

155. Il est prioritaire de concrétiser la participation des jeunes dans les organes de direction politique, de promouvoir la connaissance et l'échange d'expériences de lutte et d'organisation, de renforcer les capacités des organisations à saisir les réalités et les intérêts auxquels sont confrontés les travailleuses et les travailleurs des différentes générations. Dans ce cadre, de plus en plus de jeunes devraient être progressivement intégrés dans les sphères du dialogue social et de la négociation collective. Les formes de participation des jeunes diffèrent de celles qui prédominent dans les syndicats, comme dans d'autres sphères composées principalement de non-jeunes adultes, il est donc essentiel de créer un espace pour qu'ils puissent développer leur propre dynamique.

156. Il convient de noter que la formation syndicale continue, qui fournit les outils politiques et techniques de l'activité syndicale, y compris les nouvelles tendances et les nouveaux défis mondiaux et locaux auxquels les travailleuses/eurs sont confrontés, est une ligne d'action essentielle pour transformer les organisations syndicales et progresser dans leur représentation pour l'ensemble de la classe ouvrière.

Reconcevoir la communication et renforcer l'identité de la classe ouvrière

157. La communication est un outil stratégique pour le mouvement syndical. Les médias sont essentiels à la formation de l'opinion publique et jouent un rôle important dans le débat d'idées. Dans ce sens, et dans le contexte de l'auto-réforme syndicale, il est essentiel d'intégrer la communication syndicale dans les Amériques afin que l'échange d'informations devienne plus efficace, rapide et dynamique. Il est également nécessaire d'optimiser et de dynamiser l'interaction avec les centrales syndicales affiliées et les réseaux syndicaux de communication, qui s'avèrent des instruments importants d'intégration sur le continent.

158. La récupération et le renforcement de l'identité de la classe ouvrière sont essentiels. L'articulation de la communication de toute la structure syndicale des Amériques est un outil puissant pour atteindre cet objectif, dans la lutte contre le modèle hégémonique et ses discours et actions qui nuisent à la classe ouvrière et attaquent ses organisations.

159. Les actions concrètes comprennent le développement, l'amélioration et la maintenance des pages web, afin qu'elles puissent fournir un accès large, simple et transparent à toutes les informations pertinentes et mises à jour sur les organisations, depuis leurs statuts, leur structure et leur financement, jusqu'aux revendications, conflits et négociations qui sont menés. Cela contribue directement à améliorer l'image et la légitimité des syndicats, ainsi que leur positionnement politique.

160. Les réseaux sociaux représentent aujourd'hui un défi particulier pour les organisations ; ils sont relativement faciles d'accès et présentent à la fois des opportunités et des menaces. La promotion du syndicalisme sociopolitique en ces temps exige une utilisation appropriée et responsable des médias sociaux, en luttant contre les fausses nouvelles (« fake news ») et les discours de haine, en générant toujours des messages clairs et convaincants à destination et en provenance de la classe ouvrière.

161. La CSA a pour objet un débat et une planification à moyen et à long terme, compte tenu notamment des besoins et des défis déjà exprimés pour la période suivante : s'occuper des nouvelles réalités du travail, des groupes de travailleuses et de travailleurs isolés sans connaissance de l'outil syndical, combattre les actions et les campagnes antisyndicales et le démantèlement de tous les droits du travail.



162. La professionnalisation et le développement de nos équipes de communication dans nos organisations syndicales seront essentiels pour comprendre notre rôle et agir en conséquence. Promouvoir et renforcer nos propres initiatives de communication syndicale qui expriment la vision et l'action du syndicalisme dans les Amériques, comme le CSATV.

Élargir et approfondir la formation syndicale

163. L'éducation est un droit humain fondamental qui se développe tout au long de la vie. Les États doivent allouer un budget conforme aux normes fixées par les Nations Unies pour garantir la réalisation du droit et la qualité du système éducatif. La CSA s'engage à adopter une approche holistique de l'éducation de base et professionnelle et de la formation syndicale, orientée vers la conscience de classe et liée aux valeurs de paix, de solidarité et de défense de la démocratie et de la justice sociale. Le concept d'éducation intégrale que nous défendons implique une compréhension intrinsèque entre les dimensions culturelles, sociales, économiques et politiques dans l'éducation syndicale ainsi que dans l'éducation professionnelle et de base. La formation tout au long de la vie doit intégrer les travailleuses et les travailleurs à tout moment, à tout âge, avec la reconnaissance de leurs trajectoires éducatives formelles et non formelles, dans des parcours de formation qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie et de travail.

164. Un élément essentiel de la stratégie de renforcement et de transformation des organisations syndicales du continent est la formation politique continue des travailleuses et des travailleurs les plus organisés et de ceux qui veulent rejoindre et participer aux organisations. La formation est un processus qui nécessite une planification, avec un développement par étapes et différentes alternatives, qui touche et intéresse les nouveaux/elles syndicalistes, ainsi que les camarades avec lesquelles/lesquels on a partagé un parcours. Cela nécessite de développer une méthodologie, d'actualiser et d'adapter les outils et le matériel afin que les travailleurs déjà intégrés dans les syndicats puissent participer, ainsi que celles/ceux qui sont plus éloignées/és des organisations syndicales et dans des situations de plus grande vulnérabilité du travail.

165. La formation sociopolitique à l'organisation et à l'action syndicales doit être en phase avec son temps. Les tendances et les formes actuelles de déréglementation du travail, les transformations de la production et du monde du travail, les effets des crises successives, des régimes autoritaires ou réactionnaires ne peuvent pas être ignorés. On ne peut pas non plus ignorer ou manquer les possibilités d'action mondiale, les larges alliances avec d'autres mouvements sociaux, les facilités de communication et une meilleure connaissance des différentes réalités.

166. En suivant ces orientations pour la mise à jour de la politique de formation syndicale, la CSA a organisé en mars 2021 la Conférence : « La formation syndicale et la formation professionnelle dans un nouveau contexte et un nouveau modèle d'organisation syndicale ». Il s'agit d'un processus visant à formuler une politique de formation syndicale et professionnelle dans les Amériques, fondée sur l'éducation intégrale dans une perspective inclusive et démocratique. Dans les environnements présents et virtuels, la formation des formateurs/trices et des travailleurs/euses doit être encouragée par des méthodologies inspirées de l'Éducation populaire dans un système de réseau régional et par des niveaux qui contribuent au changement culturel, qui approfondit l'identité de classe et favorise la capacité à formuler des propositions au modèle actuel du syndicalisme et de la formation professionnelle sur la base des compétences pour promouvoir le développement durable et l'efficacité des programmes et actions de formation syndicale et professionnelle avec l'insertion et/ou la permanence des travailleurs/euses dans le monde du travail, en garantissant des conditions décentes reconnues dans le Travail décent. Les conclusions de la conférence pourraient alimenter les orientations du 4^e Congrès de la CSA.

Le travail soutenu par l'unité syndicale

167. L'approfondissement de la recherche de l'unité avec les organisations représentant les véritables intérêts de la classe ouvrière est une priorité pour la CSA. Il est proposé d'avancer sur les questions prioritaires et pertinentes, avec quelques questions ou aspects spécifiques, qui mèneront à des victoires pour la classe ouvrière. Le nombre de membres de syndicats et de centres syndicaux augmente à mesure que l'unité du mouvement syndical progresse et devient visible aux niveaux national et international.

168. Le processus d'unité syndicale comporte également des défis organisationnels, qui nécessitent la création et le renforcement d'espaces de coordination et d'articulation aux différents niveaux des organisations syndicales et dans leurs diverses lignes d'action et domaines thématiques. Dans certains cas, des espaces permanents ont été accomplis pour : la coordination entre les directions nationales (réunions plénières des Conseils nationaux, ou similaires) ; la coordination et l'unification au niveau sectoriel (branche, macro-secteur ou chaîne de production) ; la coordination entre les organes de direction territoriaux (états, provinces, localités) ; et le développement régulier d'activités intersyndicales (et intersociales) à large audience, avec des revendications et des propositions unifiées.

169. Sur la scène internationale, régionale ou mondiale, l'unité permet également des actions ayant un impact et une transformation plus importants. Pour remettre en question le modèle dominant des chaînes de production mondiales et de ses sociétés transnationales, pour aborder la



réalité des migrants en situation de vulnérabilité, y compris la lutte contre la traite et le travail forcé, pour éliminer le travail des enfants, entre autres lignes d'action de la plus haute importance pour les pays de la région. Dans le cadre de l'action sectorielle nationale et internationale, la CSA continuera à travailler en coordination avec les Syndicats mondiaux régionaux, en renforçant l'action dans les pays et les domaines prioritaires, en recherchant toujours le dialogue et la coordination avec les centres nationaux.

170. Dans cette perspective de renforcement et de transformation, le syndicalisme socio-politique promu par la CSA doit être renforcé par des alliances avec les mouvements et acteurs sociaux progressistes et démocratiques de la région. De larges alliances entre les organisations syndicales, les mouvements populaires, urbains et ruraux, les mouvements étudiants, les mouvements de jeunes, de femmes, de noirs, de LGBTI+ et de défense des droits humains, ainsi que d'autres organisations de la société civile, des intellectuels et des militants, constituent de réelles opportunités pour renforcer les revendications de la diversité de la classe ouvrière.

Le rôle de la CSA et la Feuille de route pour le renforcement et la transformation des syndicats

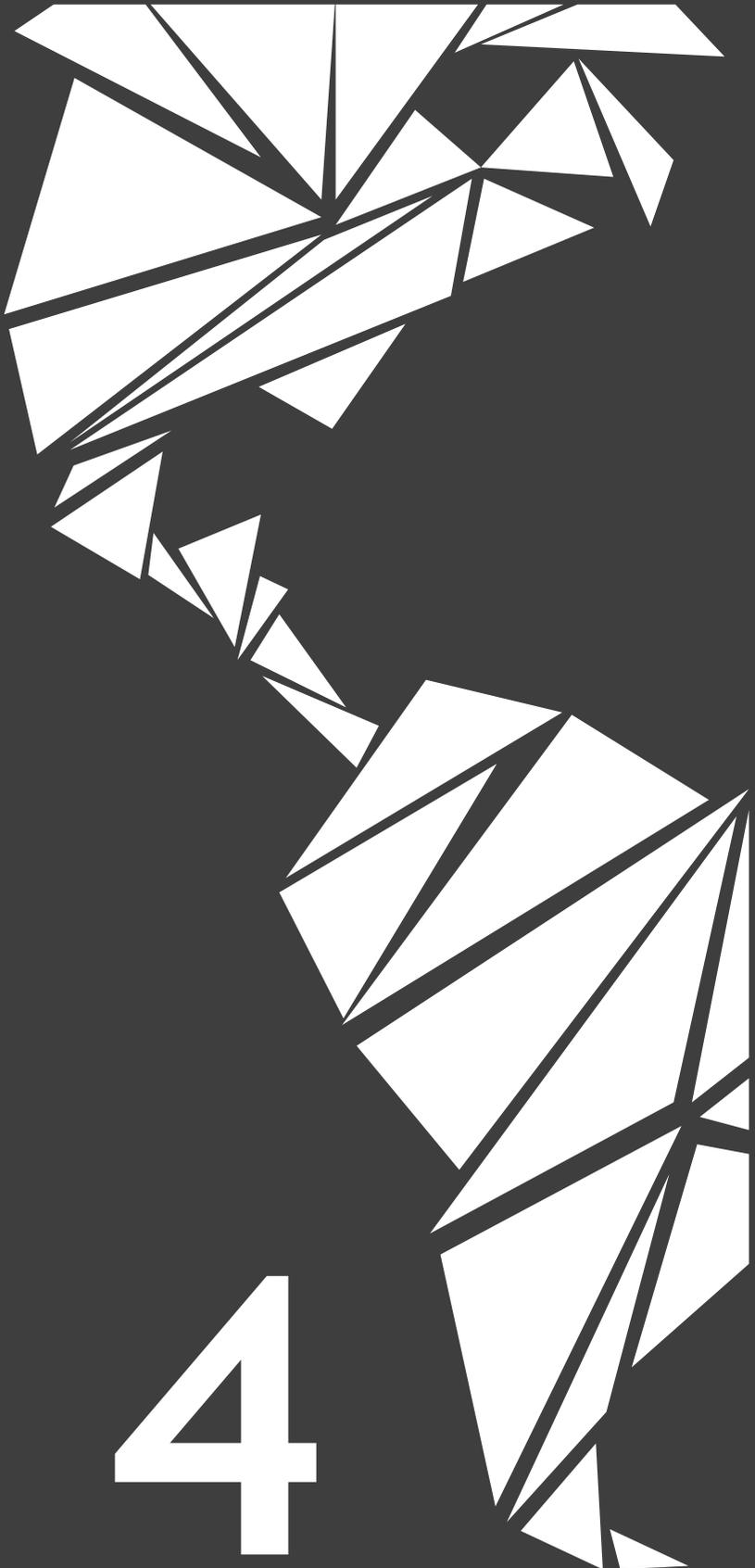
171. La CSA applaudit un syndicalisme socio-politique, qui représente la diversité de la classe ouvrière d'aujourd'hui, qui promeut l'organisation par branche d'activité, l'affiliation directe, l'organisation par territoire, qui donne un pouvoir réel à la classe ouvrière dans chaque contexte, dans chaque réalité. La CSA oriente son action vers un modèle syndical moderne, ouvert, pluriel, démocratique et participatif, avec une égalité de traitement et de chances pour les hommes et les femmes.

172. Dans ce cadre, il est proposé et prioritaire de stimuler et d'accompagner tous les processus d'unité syndicale au niveau national ; en particulier, la construction des bureaux nationaux de la CSA. De même, un espace particulièrement important pour la CSA est la représentation internationale, régionale et mondiale, qui contribue à la légitimation, au renforcement et à l'obtention de nouveaux gains pour les organisations affiliées et tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

173. Le travail de la CSA comprend le soutien à la formulation stratégique et à la planification. Développer des analyses, des études et une assistance technique pour les tables rondes nationales, les organisations centrales et les syndicats, ainsi que contribuer et accompagner le suivi et l'évaluation des actions entreprises. Renforcer et faire en sorte que l'« Observatoire du travail des Amériques » devienne de plus en plus la référence pour la vision et l'analyse politique des syndicats sera un défi dans cette ligne de travail de la CSA.

174. La CSA encouragera la solidarité internationale avec les travailleuses et les travailleurs et le syndicalisme dans les pays confrontés à la répression et à la persécution. Elle promouvra des réformes du travail favorables à l'autonomie collective et au libre exercice des droits syndicaux. Elle dénoncera la stratégie de judiciarisation des conflits du travail visant à bloquer l'action collective des syndicats.

175. La CSA réaffirme son engagement, sa défense et sa promotion du système tripartite de l'OIT et du multilatéralisme en tant que principe d'intégration, de paix et de coopération entre les nations du monde entier. La CSA continue de demander et de promouvoir la ratification des conventions, recommandations et instruments de l'OIT dans la lutte pour la justice sociale et contre l'inégalité.



AXE 4

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS,
PROMOUVOIR L'INCLUSION. L'ÉQUITÉ ET
L'ÉGALITÉ DES GENRES.

176. L'équité, l'égalité et la diversité des genres constituent un axe transversal dans toutes les politiques de la CSA. La perspective de genre et la participation des femmes dans les organisations du mouvement des travailleuses et des travailleurs sont des objectifs centraux de la politique d'organisation. Au terme du 4^{ème} Congrès continental, la CSA est confrontée au défi de faire une interprétation correcte du moment présent et de la manière dont ses différentes dimensions vont se développer à court, à moyen et à long terme, avec la précision de son plan stratégique pour la défense des droits des travailleuses dans les Amériques.

L'Autonomie physique et économique des Femmes : l'Exercice des droits

177. Pour les femmes, l'autonomie signifie la capacité des personnes à prendre des décisions libres et informées sur leur vie, afin qu'elles puissent être et faire selon leurs propres aspirations et désirs, dans le contexte historique qui les rend possibles et dans ses trois dimensions : physique, économique et politique.

178. La CSA engage toutes ses organisations affiliées à lutter pour la défense de l'autonomie physique des femmes : les droits sexuels et reproductifs, ainsi que le droit des femmes à décider. Comme convenu lors de la 2^{ème} Conférence des femmes de la CSA (2019), la santé, une vie pleine, une information et une éducation sexuelle complète, l'accès universel à la contraception et à la prévention des maladies sexuellement transmissibles, l'avortement légal, sûr et gratuit, sont des droits de toutes les personnes, qui doivent être garantis dans tous les domaines.

179. L'autonomie économique est la capacité des femmes à assurer leur propre subsistance et celle des personnes à leur charge, y compris l'accès à la sécurité sociale, aux services publics, à la terre, aux ressources productives, aux technologies, à l'information et aux biens communs. Leur conquête est un pilier fondamental pour l'exercice du droit de faire des choix libres. Le salaire minimum, la liberté syndicale, le droit de grève et de négociation collective sont essentiels à l'exercice du droit au travail.

Le droit à une vie sans violence et sans harcèlement

180. Atteindre une pleine autonomie psychologique, physique et économique est une condition pour garantir le droit à une vie exempte de toute forme de violence et de discrimination. Les obstacles à l'entrée dans le monde du travail, les charges excessives de soins, les écarts de



revenus et les limitations de la participation aux sphères publiques, sociales et politiques sont des facteurs qui façonnent les inégalités, la violence et la discrimination. La violence représente une relation de pouvoir et de domination des hommes et des institutions patriarcales sur les femmes et les personnes LGBTI. Les manifestations de la violence à l'égard des femmes sont multiples, tant dans la sphère publique que privée, elle peut être institutionnelle, politique, économique, obstétrique, physique, psychologique, morale, symbolique ou cybernétique.

181. La violence et le harcèlement ont un impact négatif sur la participation des femmes au monde du travail. La cyberintimidation et le cyberharcèlement exacerbent le risque de violence et de harcèlement. Comme l'a résolu le 4ème Congrès mondial de la CSI (2018), le mouvement syndical fait de l'organisation et du renforcement de l'action syndicale pour éradiquer la violence contre les hommes et les femmes dans le monde du travail une priorité pour les organisations syndicales. Nous nous félicitons donc de l'adoption de la Convention 190 et de la Recommandation 206 de l'OIT sur la Violence et le harcèlement dans le monde du travail en 2019 et appelons à leur ratification rapide et à leur mise en place par tous les acteurs.

182. Le progressif phénomène mondial du féminicide, qui prend de l'ampleur dans le contexte de la pandémie, est une violation extrême des droits humains qui menace la moitié de la population mondiale. Par conséquent, la CSA appelle les États à promouvoir des politiques visant à prévenir, punir et éradiquer tous les types de violence à l'égard des femmes, et nous luttons pour que nos organisations syndicales participent à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

183. Au même temps que les femmes des mouvements sociaux et politiques ouvrent des voies de participation à la vie publique, la criminalisation des dirigeantes et des militantes dans le contexte des conflits et des manifestations est exacerbée. La montée de la droite conservatrice dans la région a signifié la résurgence de pratiques et de discours discriminatoires et violents qui renforcent les modèles culturels patriarcaux, limitent l'exercice des droits, nient la nature pluriculturelle et multilingue de nos sociétés, augmentent l'exclusion et rendent invisibles les identités et les connaissances des femmes rurales, indigènes, afro-descendantes et migrantes, ainsi que la reconnaissance de la diversité des structures familiales et des ménages, de la diversité sexuelle et de l'identité de genre. Dans un cadre d'impunité totale, les mouvements féministes, LGBTI, afro-descendants, indigènes, paysans, environnementaux et syndicaux sont directement attaqués. La contribution de ces mouvements et de leurs dirigeants au renforcement de la démocratie, du changement culturel, de l'égalité et de la paix sur le continent doit être reconnue.

184. Combattre les différentes expressions du harcèlement, y compris dans le monde syndical, en définissant et en mettant en œuvre des politiques qui découragent et/ou sanctionnent ce type de pratiques contraires aux principes de la CSA.

Le renforcement des syndicats et la participation des femmes à la prise de décision

185. Malgré les mesures adoptées par les différents congrès syndicaux, il existe encore des déficits dans la participation des femmes aux syndicats, aux négociations collectives et aux mécanismes de dialogue social à tous les niveaux. Selon l'OIT, en 2018, la représentation des femmes dans les institutions nationales de dialogue social ne se situait qu'entre 20 et 35%.

186. Il est nécessaire de renforcer les mesures d'action positive et d'évoluer vers la notion de démocratie paritaire comme critère d'ordre dans la construction de sociétés plus égalitaires. Nous comprenons la parité dans un double sens, comme représentation et participation. Il s'agit de promouvoir un changement dans la conception de la politique syndicale qui renforce le mouvement des travailleuses et des travailleurs, dans le cadre de nos objectifs d'auto-réforme. La démocratisation des organisations syndicales et la participation des femmes s'avèrent une condition préalable à l'exercice de la liberté syndicale.

187. Afin de garantir la participation et la représentation dans les espaces tripartites, une plus grande présence des femmes dans les syndicats est requise. Les statuts des organisations sont un instrument pour promouvoir l'égalité de participation et de représentation dans les organes de direction des syndicats, pour garantir des syndicats exempts de violence et de harcèlement, ainsi que des stratégies de syndicalisation pour les travailleuses et les travailleurs non organisés. L'incorporation progressive de quotas de femmes dans les organes de direction des syndicats devient une mesure qui favorise l'égalité et accroît la démocratie et le pouvoir des syndicats.

188. Il est également de la plus haute importance de motiver et de stimuler la participation des femmes à la vie syndicale en promouvant des clauses de genre dans les Conventions collectives, mais aussi dans les statuts syndicaux, d'organiser les emplois du temps en fonction du partage des tâches de soins qui incombent encore actuellement aux femmes.



Écart de genre

189. Les femmes sont surreprésentées dans les segments des emplois les plus précaires et informelles aux revenus les plus bas, comme les travailleuses rurales, les paysans, de l'économie populaire et des coopératives, les travailleuses indépendantes ou les salariées informelles, les travailleuses des zones franches et les maquilas, les femmes de ménage et/ou les migrantes, et celles qui effectuent des tâches liées aux soins.

Dans ces secteurs, l'organisation syndicale des femmes se heurte à d'énormes obstacles.

190. La lutte contre le travail informel, la précarisation, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne afin de combler les écarts de genre sur le marché du travail et en matière de revenus présuppose l'approfondissement du processus d'autoréforme. Les organisations syndicales doivent se restructurer, élargir leurs bases organisationnelles, faire appel aux collectifs de travailleuses et de travailleurs qui ne sont toujours pas syndiqués, soutenir leurs processus d'organisation et leurs luttes. Repenser le mouvement syndical dans un contexte de transformations rapides et profondes exigées par le monde du travail, en outre, comprendre les tendances actuelles des formes d'organisation du travail et de la production.

191. Le salaire minimum est une revendication essentielle pour les travailleuses et les organisations syndicales, car il s'agit d'un instrument permettant d'atteindre l'autonomie économique et de réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes, grâce au principe du salaire égal pour un travail de valeur égale et à la réduction collective du temps de travail. De même, la participation des femmes aux sphères tripartites et aux tables de négociation collective facilite l'incorporation de normes et de clauses contractuelles sur l'égalité de traitement et de chances.

L'inclusion et la défense des groupes exclus

192. Nous sommes confrontés à un système structurel avec de forts écarts et inégalités qui conduisent à l'exclusion de secteurs importants en raison de leur appartenance socio-économique (classe), ethnique-raciale, d'identité de genre, de migration, de handicap, entre autres. La segmentation, la ségrégation et l'inégalité dans le monde du travail et les nouveaux collectifs de travail augmentent les défis et compliquent les réponses que les syndicats doivent construire pour réaliser leur inclusion.

193. Les femmes travailleuses contribuent moins à la sécurité sociale et, par conséquent, plusieurs d'entre elles n'obtiendront pas de pension appropriée. Nous devons donc nous efforcer de mettre en place un système mixte, dans lequel les gouvernements garantissent

un plancher minimum pour que toutes les travailleuses, y compris celles non rémunérées dans le secteur des soins, puissent bénéficier d'une pension minimale, pour leur garantir une vie digne.

194. Comme d'autres conditions, le handicap reste une source de discrimination dans l'accès au travail, dans l'environnement de travail lui-même et dans le plein exercice des droits des personnes handicapées en général. Il est donc essentiel que le mouvement syndical des Amériques intègre les revendications des travailleuses et des travailleurs handicapés, surtout si l'on considère la manière dont les inégalités structurelles caractéristiques du système dans lequel nous vivons affectent les populations vulnérables. Cela implique d'améliorer l'accessibilité aux syndicats et de prévoir une formation syndicale appropriée pour les personnes handicapées.

195. L'inclusion sociale et professionnelle exige que nous nous reconnaissions toutes et tous en tant que travailleuses et travailleurs. La classe ouvrière n'est pas un sujet homogène ou statique. Nous représentons une multiplicité de réalités, de conditions matérielles et d'identités diverses et hétérogènes : femmes, hommes, migrants, jeunes, personnes âgées, paysans, personnes d'origine africaine, autochtones, LGBTI, personnes handicapées, du secteur public ou privé, urbain ou rural. Il est essentiel de reconnaître les conditions particulières et les inégalités afin d'œuvrer à l'inclusion de l'ensemble de la classe ouvrière dans sa diversité.

196. Notre rôle est de les représenter tous, de promouvoir l'unité entre des personnes issues de milieux profondément différents. Nous devons œuvrer pour la reconnaissance, le respect, la compréhension et le soutien mutuel entre les travailleuses et les travailleurs et veiller à ce que les syndicats prennent effectivement en charge la défense des droits de la classe ouvrière dans son ensemble.

L'élimination de toutes les formes de travail des enfants

197. La réalité des énormes reculs que nous connaissons dans la région, favorisés notamment par les politiques néolibérales, a un impact sur la persistance de toutes les formes de travail des enfants, y compris les pires formes. Les chemins pour sortir de cette réalité continuent de résider dans la lutte pour un travail décent, une éducation de qualité, publique, gratuite, accessible et universelle, des politiques distributives, la lutte contre la faim et l'informalité et la garantie des droits du travail.

198. Depuis sa création, la CSA a été active dans les actions syndicales aux niveaux national et régional et a coordonné son plaidoyer au niveau international dans des cadres tripartites,



contribuant et encourageant le dialogue social par le biais de ses organisations affiliées. La population des enfants et adolescents/es à risque ou en situation de travail des enfants doit être au centre des stratégies de relance économique afin de maintenir le cap vers la réalisation de la cible 8.7 des Objectifs de développement durable visant à « mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 ».

199. La CSA réaffirme son engagement dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Avec l'appui du Réseau continental de lutte contre le travail des enfants, elle accompagnera les initiatives qui contribuent à l'éradication du travail des enfants, en particulier sous ses pires formes, en articulant les actions avec les acteurs alliés et en participant à l'initiative régionale d'Amérique latine et des Caraïbes sans travail des enfants. En coordination avec la CSI, des actions contre les formes contemporaines d'esclavage, telles que la traite des personnes, le travail forcé, l'exploitation sexuelle et les pires formes de travail des enfants seront articulées.

Les travailleuses et les travailleurs migrantes/ts

200. La crise climatique, les conflits armés, l'interruption de la démocratie et les persécutions politiques, ainsi que les grands projets d'infrastructure, l'agrobusiness, l'extractivisme ou les politiques néolibérales qui produisent du chômage et un appauvrissement de la population, provoquent des déplacements mondiaux de personnes qui génèrent des flux migratoires d'une ampleur croissante. Les migrants sont exposés à toutes sortes d'exploitations, de violences et de violations des droits humains. La montée des gouvernements de droite et conservateurs répand dans les sociétés une logique xénophobe de haine, de violence, de criminalisation et d'intolérance à l'égard des migrants.

201. Dans ce scénario de persécution et d'exclusion sociale, les migrants deviennent facilement une armée de réserve pour répondre à la demande de main-d'œuvre bon marché. L'exploitation, le chantage, la précarisation et les formes d'esclavage moderne prévalent, notamment dans les CVM. Il en résulte une aggravation des inégalités et une concentration des richesses.

202. La CSA a pour priorité de garantir le droit à la libre circulation des personnes, le droit de migrer et de ne pas migrer, de rester ou de revenir dans la dignité. Le syndicalisme des Amériques exige que les États mettent en œuvre des services publics spécifiques pour les migrants, qui doivent faire partie d'une politique migratoire continentale fondée sur une approche des droits humains, l'égalité des chances et de traitement. Une politique migratoire continentale doit donc établir des cadres juridiques rigoureux pour lutter contre

la traite des êtres humains, en particulier des filles et des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, mais elle doit aussi reconnaître la contribution des migrants au développement économique, social et culturel tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.

203. La tâche du mouvement syndical des Amériques est de travailler pour la reconnaissance des droits des migrants, de promouvoir leur organisation, leur participation, leur affiliation et leur représentation dans les syndicats, et de combattre la xénophobie. Il est essentiel de garantir le droit au travail décent pour les migrantes/ts, quel que soit leur condition de régularité migratoire, dans une perspective de respect des droits humains et d'égalité de traitement.

204. La CSA, soutenue par l'évolution des normes et des droits au niveau international, s'efforcera de promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective des conventions et recommandations de l'OIT et des autres instruments internationaux qui protègent les droits des migrants. Il est important de souligner la reconnaissance des cotisations de sécurité sociale, des compétences et des connaissances acquises de manière formelle ou non formelle.

La jeunesse travailleuse

205. La situation difficile et compliquée d'exclusion, de manque de protection et de manque d'opportunités à laquelle sont actuellement confrontés les jeunes de la région s'est aggravée au cours des deux dernières décennies et se poursuit avec peu d'espoir d'amélioration. L'un des indicateurs les plus inquiétants de ces dix dernières années est le taux de chômage des jeunes, qui est trois fois plus élevé que celui des adultes. En outre, les emplois auxquels les jeunes ont accès ne bénéficient d'aucune protection sociale ou du travail. Les jeunes, tout comme les femmes, continuent d'être une population soumise à la violence, à la discrimination, à la stigmatisation et aux abus, et sont les principales victimes des conflits armés et des réseaux de criminalité organisée.

206. Il est d'une importance vitale pour la CSA de promouvoir des espaces d'action et de dialogue social, non seulement tripartites mais aussi avec tous les groupes d'intérêt de la société afin de promouvoir des politiques publiques qui collaborent à l'amélioration de la situation actuelle des jeunes, notamment en ce qui concerne le travail. La création d'emplois de qualité en accord avec les intérêts et les besoins sociaux, économiques, politiques, environnementaux et culturels de ce groupe de population sont des priorités pour la CSA.

207. L'OIT, la CEPALC et d'autres bureaux des Nations unies ont reconnu l'importance d'accompagner les jeunes dans la recherche et la formalisation de leur premier emploi et dans



la transition entre les études et le travail, afin de garantir l'équilibre et le développement des sociétés futures. Il est également jugé important d'accorder une attention particulière aux systèmes publics et privés de formation professionnelle, d'intermédiation et d'orientation professionnelle et de protection sociale. La CSA s'engage à défendre et à promouvoir le droit d'avoir des aspirations, des espoirs, des emplois stables et décents pour les générations actuelles et futures. À cette fin, il est nécessaire de garantir des processus constants d'éducation tout au long de la vie et pour la vie.

208. Les jeunesses représentent plus d'un tiers de la classe ouvrière actuelle de la région, ce qui fait de ce groupe générationnel un secteur d'organisation très important au sein du mouvement syndical. La CSA et ses organisations affiliées s'engagent à travailler pour surmonter les défis auxquels est confrontée la jeunesse organisée. Il est nécessaire de garantir la participation et l'implication des jeunes dans les structures et activités organisationnelles, ainsi que leur leadership et la génération d'une pensée politico-idéologique dans le mouvement syndical des Amériques.

209. De même, les jeunesses ont besoin d'être soutenues et d'investir du temps et différentes ressources pour se former et promouvoir le développement de compétences dans toutes les questions et activités qui concernent l'organisation syndicale et ses bonnes performances. Cela comprend non seulement le respect des quotas minimums de représentation, la participation et la possibilité d'exercer dans les espaces de représentation internes, nationaux et internationaux, mais aussi la préparation préalable et ultérieure, entre autres.

210. La nature imminente et en constante évolution de la société et du monde du travail exige un effort et un engagement de la part de toutes les organisations syndicales pour répondre aux besoins actuels et futurs. De cette façon, nous attirerons davantage des jeunes et des travailleuses et travailleurs sur des lieux de travail nouveaux, peu familiers et non conventionnels. Cela implique d'investir et d'adopter de nouvelles formes et méthodes d'organisation qui ont été peu utilisées au sein du syndicalisme, telles que les alliances, la décentralisation de l'organisation et l'utilisation de moyens technologiques, culturels et créatifs.

211. Afin de parvenir à une participation optimale des jeunes au syndicalisme, la CSA et ses organisations affiliées s'engagent à promouvoir et à maintenir, en tant que pilier de l'organisation, le dialogue intergénérationnel et multisectoriel entre tous les groupes qui font partie du mouvement syndical, afin que les idées et la diversité soient pleinement

respectées comme base de toutes les propositions et de tous les processus d'un mouvement syndical participatif, représentatif et de plus en plus nécessaire. En même temps, le syndicalisme des Amériques reconnaît la nécessité d'encourager la construction de scénarios de plus grande participation, le renouvellement des cadres et la promotion du rôle des jeunes en tant qu'acteurs importants dans la recherche de l'équité, de la justice sociale et dans le processus de transformation du monde du travail. D'autres aspects tout aussi nécessaires pour faire face à ces défis et aux besoins de la diversité de la jeunesse active sont la réduction essentielle des inégalités persistantes et du chômage, l'incitation à la création et à la mise en œuvre de politiques publiques d'inclusion et de participation des jeunes, l'accès au premier emploi dans des conditions d'égalité, dans un cadre de protection sociale et de droits fondamentaux, l'augmentation des programmes de formation syndicale qui permettent aux jeunes d'avoir un impact dans différents espaces, y compris ceux de la prise de décision.

Les travailleuses et les travailleurs retraités/és

212. L'augmentation de la longévité signifie que le pourcentage de personnes âgées vivant en Amérique latine et dans les Caraïbes a augmenté, mais la précarisation de l'emploi, le chômage et le manque de politiques publiques qui garantissent la couverture prévisionnelle, de santé, etc. ont entraîné une réduction des garanties de sécurité sociale dans la plupart de nos pays. Les ajustements exigés par les personnes au pouvoir incluent, « toujours », des réformes des pensions au détriment des retraites et des pensions.

213. Nous observons également, en ce moment, la perte des revenus du travail/salaires et des retraites par rapport au capital, une situation qui évolue de jour en jour, les travailleurs et les retraités perdant leur niveau de vie. D'où la nécessité d'un débat profond sur les mesures de transformation à adopter, dans ce contexte de crise et de réflexion sur la manière d'en sortir, afin de garantir des conditions de vie dignes à toutes et à tous les travailleuses et travailleurs.

214. Les personnes âgées d'aujourd'hui sont les travailleuses/travailleurs d'hier, qui ont défendu les emplois, les salaires et les retraites mobiles et dignes face à tous les processus néolibéraux de réformes et d'assauts. C'est pourquoi l'organisation de ce secteur, l'un des plus vulnérables, avec les femmes, les enfants et les jeunes, doit être une politique centrale de la CSA. La promotion de l'organisation des personnes âgées en tant que secteur ajouterait un groupe important de travailleuses/eurs pour défendre et lutter pour la garantie des droits des retraités actuels et futurs, des pensionnés, des rentiers et des retraités, en plus



de la reconnaissance de la contribution apportée en tant que classe ouvrière pendant leur vie professionnelle. Seule la confluence de toutes/tous les travailleuses/eurs dans l'unité permettra d'établir les bases d'une société fondée sur la participation des travailleuses/eurs aux décisions, la justice sociale et l'égalisation des points de départ, garantissant les possibilités d'une vie digne pour toutes et tous.

Les travailleuses et les travailleurs rurales/ruraux et les paysannes/paysans

215. Il existe un vaste secteur de travailleuses et de travailleurs paysans avec ou sans terre, d'ouvriers agricoles dans de petites exploitations, de travailleurs agricoles dans de grandes exploitations, d'indigènes, d'afro-descendants et/ou de migrants. Chacune de ces identités entretient des pratiques et des liens très particuliers avec la terre et la culture rurale.

216. Les travailleuses et les travailleurs rurales/ruraux et les paysannes/paysans sont des agents de préservation et de défense des biens communs, qui sauvegardent la biodiversité, la culture, les pratiques agricoles et les connaissances ancestrales. Ils sont en outre les premiers responsables de la nourriture, de la collecte de l'eau et du bois de chauffage, ainsi que de l'entretien du jardin et des animaux. C'est pourquoi ils font face aux conséquences de la crise environnementale et climatique dans la vie quotidienne des ménages, et développent des stratégies familiales et communautaires pour y faire face. Leur participation est cruciale pour garantir la souveraineté alimentaire et énergétique. Mais ils apportent leurs contributions dans des conditions d'extrême fragilité et d'exploitation, avec moins d'accès et de contrôle sur les terres et les ressources productives.

217. Un secteur important de la population est incorporé au travail formel dans des entreprises de production agro-industrielle (bananes, café, canne à sucre, tabac, palmier à huile, soja) ou minière, entre autres, subissant de forts impacts sur leur santé en raison des conditions de production et de l'absence de politiques de sécurité, de santé et d'hygiène au travail, exposés à des agro-toxines aux conséquences souvent irréversibles.

218. Face à l'hégémonie actuelle du modèle agro-industriel, la CSA réaffirme son engagement en faveur de la réforme agraire. Il est nécessaire de redistribuer, déconcentrer et démocratiser l'accès à la terre, générer de l'emploi, promouvoir une occupation plus équilibrée des territoires, garantir une utilisation plus rationnelle des ressources et l'accès aux biens communs, sous des critères de fonction sociale et communautaire de la propriété, orientés selon la justice sociale.

219. Nous encourageons la promotion de la liberté d'association et de la négociation collective en tant qu'éléments indispensables à la conception de toute stratégie d'inclusion pour les travailleuses et les travailleurs rurales/ruraux.

Les peuples indigènes et autochtones

220. Les peuples indigènes et autochtones font partie des groupes les plus défavorisés et historiquement défavorisés, sur le plan économique, politique et culturel. Pendant plus de 500 ans, des discours et des pratiques discriminatoires persistants ont été consolidés et naturalisés, provoquant et justifiant le génocide, l'expropriation et la dépossession systématique de leurs territoires. Dans un monde globalisé et multiculturel, considérer les peuples autochtones et leur agenda de droits dans un rôle de premier plan est une reconnaissance de leurs luttes et de leur dignité, ainsi que le début d'un chemin nécessaire de réparation pour les attaques qu'ils/elles ont subies.

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est l'aboutissement de luttes de longue date des peuples autochtones et synthétise la norme internationale contraignante pour les États, un cadre normatif explicite pour les politiques publiques.

221. L'un des grands défis de la région dans sa quête d'égalité est l'inclusion des droits des peuples indigènes dans les priorités politiques. Nous reconnaissons que la croissance économique de la région est fortement dépendante des ressources naturelles et de leurs prix internationaux, alors que dans le même temps, la gouvernance de ces ressources est faible du fait de la reprimarisation de l'économie. Cela a entraîné de fortes pressions sur les territoires des populations autochtones et a déclenché de nombreux conflits socio-environnementaux pas encore résolus, y compris le meurtre et la violence systématique des dirigeants et des représentants de ces populations.

222. La CSA défend l'autodétermination culturelle des peuples autochtones et afro-descendants et le respect de la plurinationalité. Notre stratégie de développement doit promouvoir la promulgation de lois et l'élaboration de politiques qui favorisent le respect



de la plurinationalité, de la diversité culturelle et de l'interculturalité dans des conditions équitables et mutuellement respectueuses, notamment en ce qui concerne leurs langues et leurs dialectes ainsi que leurs territoires d'origine. À cette fin, elle encouragera l'éducation interculturelle à tous les niveaux.

223. Il est essentiel d'élargir et de renforcer les alliances du mouvement syndical avec les peuples autochtones, dans lesquels nous trouvons un héritage de connaissances et de pratiques qui sont fondamentales pour parvenir à leur propre développement alternatif. De même, articuler des actions concrètes en défense de la culture, des territoires et des savoirs ancestraux, sous la pression de l'avancée de la culture d'occupation et de l'imposition de modèles économiques extractivistes.

224. Nous devons promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, l'autodétermination culturelle et ethnique des individus, des peuples et des nations. Les Amériques doivent établir des mesures spécifiques pour la protection et la préservation des cultures et des droits des peuples autochtones et d'ascendance africaine. Création de forums tripartites sous-régionaux pour la promotion de politiques publiques antidiscriminatoires et le suivi de leurs résultats.

225. L'expérience de l'utilisation de la Convention 169 sur les peuples autochtones, dans laquelle les syndicats agissent dans le système réglementaire en tant qu'articulateurs des revendications des peuples autochtones face aux abus commis sur leurs territoires, doit être encouragée et étendue face à l'offensive des employeurs et des entreprises qui cherchent à minimiser l'importance de cette norme au sein de l'OIT. Nous attendons également avec impatience l'approbation et l'adoption de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la Participation publique et l'Accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et aux Caraïbes (Accord d'Escazú), notamment en raison de ses implications pour les peuples autochtones.

Travailleuses et travailleurs d'ascendance africaine

226. Selon la CEPALC, il y a 134 millions d'Afro-descendants dans les Amériques, ce qui représente 21% de la population du continent. Il est essentiel de reconnaître que le racisme et les profondes inégalités structurelles continuent de caractériser leur situation.

227. La CSA reconnaît que le racisme dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine a des racines historiques profondes, qu'il est structurel, qu'il est propagé et perpétué par l'action d'institutions étatiques et non étatiques et qu'il présente des facettes culturelles, économiques et sociales. De ce fait, les personnes d'ascendance africaine sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, le chômage, le manque d'investissements publics dans les programmes sociaux, notamment la santé, le logement et l'éducation.

228. Les politiques de « mano dura » (main dure) et de « tolerancia cero » (tolérance zéro) promues par les gouvernements de droite de la région exacerbent la violence et la criminalisation des travailleuses et des travailleurs d'origine africaine et des travailleurs d'ascendance africaine et ont démontré leur incapacité à lutter contre la criminalité. Nous demandons également la fin de toute violence d'État et de la criminalisation des travailleuses et des travailleurs d'origine africaine résultant de politiques réactionnaires de lutte contre la criminalité. L'idéologie suprémaciste blanche est une menace non seulement pour la vie et les moyens de subsistance des travailleurs d'ascendance africaine, mais aussi pour l'organisation, l'unité de la classe ouvrière et la possibilité de créer un espace politique démocratique. Les syndicats des Amériques s'engagent à combattre cette idéologie empoisonnée au sein des organisations syndicales et dans la société.

229. La CSA est engagée dans la lutte contre le racisme sous toutes ses formes et reconnaît les origines coloniales et les diverses façons dont la violence et la discrimination raciales sapent la capacité des travailleuses et des travailleurs d'origine africaine à jouir de tous leurs droits. Le racisme n'a fait que violer les droits des personnes d'ascendance africaine et les empêcher d'accéder au marché du travail avec des droits.

230. Sur notre continent, il y a eu plus de quatre siècles d'esclavage. Les personnes d'ascendance africaine de la diaspora n'ont pas reçu de véritables réparations et ne sont pas devenues des citoyens avec des droits. Le mouvement noir lutte toujours pour la justice, la reconnaissance et le développement. La tâche du mouvement syndical est de travailler à la promotion et au respect des contributions des personnes d'ascendance africaine au développement économique, social et culturel des Amériques. Le racisme est un élément central de la culture du privilège qui perpétue la subordination continue des personnes d'ascendance africaine. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le consensus de Montevideo sur la population et le développement, un instrument régional qui résume les engagements dont le respect contribue de manière cruciale à la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et à ne laisser personne de côté.



Les diversités et les identités de genre (LGBTI)

231. Selon les rapports de la CIDH, les personnes LGBTI vivent dans des contextes où la violence physique, psychologique et sexuelle est fréquente, où leur incidence politique est rare, où leurs revendications devant le système judiciaire se heurtent à un cadre d'impunité et où des obstacles les empêchent d'accéder correctement à la santé, à l'emploi, à la justice et à la participation politique. Le mouvement syndical des Amériques reconnaît également les barrières discriminatoires auxquelles est confrontée la population LGBTI, la violence dont elle est victime, qui affectent ses possibilités de se développer et d'exercer pleinement ses droits.

232. L'engagement pour la justice sociale inclut l'engagement de la classe ouvrière envers les plus vulnérables de nos sociétés. Se reconnaître comme classe ouvrière, solidarité et empathie pour défendre les exclus et les personnes touchées par la violence et la discrimination dans toutes ses dimensions. Nous assumons l'engagement pris par la CSA de promouvoir dans les États la promulgation de lois et la mise en œuvre de politiques antidiscriminatoires spécifiques pour protéger les personnes LGBTI, en tenant compte de leurs particularités et des violences multiples auxquelles elles sont confrontées, contre le harcèlement et l'intimidation, les licenciements arbitraires et autres incidents sur le lieu de travail.

Le syndicalisme pour mobiliser, construire et agir

233. La CSA se prépare à faire face à une période de grande complexité politique, sociale et économique dans les Amériques, en s'appuyant sur la force et la capacité de mobilisation et de lutte de ses affiliés, avec une formulation de politique syndicale soutenue par la mise à jour de la Plateforme pour le développement des Amériques et renforcée par les délibérations et les décisions de son 4ème Congrès. Nous sommes confiants dans la capacité de l'organisation à formuler un plan stratégique dans lequel les syndicats participent aux définitions politiques nationales de la période, capable de répondre à cet environnement complexe, en s'adaptant aux réalités nationales et régionales, afin que le syndicalisme des Amériques puisse contester un programme de développement durable, inclusif, avec une justice sociale et environnementale, qui garantisse un travail décent et place la durabilité de la vie pour le présent et l'avenir au centre de la politique, ainsi que la persistance et l'approfondissement de la démocratie et de la souveraineté des peuples : avec des syndicats forts et plus de droits !!!



Avec le soutien de

